

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 574

8 mars 2013

SOMMAIRE

Blue Alpha	27509	Divhold S.à r.l.	27530
Cameron Lux V S.à r.l.	27508	Doradem S.à r.l.	27544
Canepa Management GP COOP S.A.	27514	Dosantos Investments S.à r.l.	27550
Capsa S.A.	27509	Double Eye Entertainment S.A.	27531
Carson Holding S.A.	27513	Edmond de Rothschild Prifund, en abrégé PRIFUND	27534
Cesar Capital	27513	EGB Hornung & Associés S.à r.l.	27534
Cityhold Propco 5 S.à r.l.	27506	Emin Finance Lending, S.C.S.	27534
Claire Management S.A.	27513	FCWI S.à r.l.	27537
CMS Management Services S.A.	27514	Ferrero Trading Lux S.A.	27540
CMS-XKO Lux Exchange S.à r.l.	27534	Ferris MCS S.à r.l.	27540
Colorado Stuttgart S.A.	27537	FFS 2 S.à r.l.	27543
Compagnie Royale du Parc S.A.	27514	Fidelity International Real Estate Fund ...	27544
Cool Invest S.à r.l.	27527	Fiduciaire SMC Luxembourg, Société Civi- le	27549
Credicorp S.A.	27526	Fin. Mag. International S.A.	27549
Crystal Venture Capital S.à r.l.	27531	Fläkt Woods (Luxembourg) Sàrl	27537
CStone 1 (Lux) S.à r.l.	27526	Flusterinvest S.A.	27549
Cyrus Investissements 1	27508	Fulin Investments S.à r.l.	27552
Dahlia A SICAR S.C.A.	27526	Goodman Amethyst Logistics (Lux) S.à r.l.	27552
Dahlia B SICAR S.C.A.	27527		
Dahlia Gestion S.A.	27527		
Darulex S.A.	27531		
Dipa	27540		

Cityhold Propco 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 270.000,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 169.549.

—
In the year two thousand and twelve, on the eighteenth of December.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary, residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Cityhold Sterling S.à r.l., a private limited liability company (Société à responsabilité limitée) having its registered office at 2a, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, registered with the Luxembourg Company Registry under number B 163.785,

represented by Ms Esther Raudszus, with professional address at 2a, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, by virtue of a proxy given on December 2012,

(the Sole Shareholder),

which proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party has requested the undersigned notary to act that it represents the entire share capital of Cityhold Propco 5 S.à r.l. (the Company), established under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 169549, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated 15 June 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C-N° 1802 of 18 July 2012.

The Sole Shareholder acknowledges that the present extraordinary general meeting is regularly constituted and that it may validly deliberate on the following agenda:

Agenda

1) Increase of the issued share capital of the Company by an amount of TWO HUNDRED FIFTY THOUSAND British Pounds (GBP 250,000.-), in order to bring it from its current amount of TWENTY THOUSAND (GBP 20,000.-), represented by TWENTY THOUSAND (20,000) shares in registered form, having a par value of one Pound Sterling (GBP 1.-) each, to TWO HUNDRED SEVENTY THOUSAND British Pounds (GBP 270,000.-), by the issue of TWO HUNDRED FIFTY THOUSAND shares in registered form, having a par value of one Pound Sterling (GBP 1) each;

2) Payment of the total subscription price by the sole shareholder by way of contribution in cash in the amount of ONE MILLION HUNDRED FIFTY THOUSAND British Pounds (GBP 1,250,000.-).

3) Decision to allocate ONE MILLION British Pounds (GBP 1,000,000.-) to the share premium account of the Company.

4) Subsequent amendment of article 5.1 of the articles of association of the Company so as to reflect the preceding resolutions.

This having been declared, the Sole Shareholder, represented as stated above, has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolved to increase the issued share capital of the Company by an amount of TWO HUNDRED FIFTY THOUSAND British Pounds (GBP 250,000.-) in order to bring it from its current amount of TWENTY THOUSAND (GBP 20,000.-), represented by TWENTY THOUSAND (20,000) shares in registered form, having a par value of one Pound Sterling (GBP 1.-) each, to TWO HUNDRED SEVENTY THOUSAND British Pounds (GBP 270,000.-), by the issue TWO HUNDRED FIFTY THOUSAND (250,000) shares in registered form,

having a par value of one Pound Sterling (GBP 1.-) each.

Second resolution

The Sole Shareholder declares and the notary acknowledges that the shares are entirely subscribed by the sole shareholder of the Company and that the total subscription price of the increase of share capital has been paid by a contribution in cash in the amount of ONE MILLION TWO HUNDRED FIFTY THOUSAND British Pounds (GBP 1,250,000) entirely paid up in cash which the Company has at its disposal proof of which is given to the undersigned notary who expressly records this statement (the "Contribution in Cash").

Third resolution

The Sole Shareholder resolved to allocate the balance between the Contribution in Cash and the aggregate nominal value of the newly issued shares, amounting to ONE MILLION British Pounds (GBP 1,000,000) to the share premium account of the Company.

Fourth resolution

As a consequence of the above resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend article 5.1. of the articles of association of the Company, which shall be henceforth reworded as follows in its English version:

" Art. 5.1 Capital. The Company's corporate capital is set at TWO HUNDRED SEVENTY THOUSAND British Pounds (GBP 270,000.-), represented by TWO HUNDRED SEVENTY THOUSAND (270,000) shares in registered form having a par value of one Pound Sterling (GBP 1.-) each, all subscribed and fully paid-up."

Nothing else being in the agenda the meeting was closed.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated above.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing party the present deed is worded in English, followed by a French translation. At the request of the appearing party and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the proxyholder of the appearing party, said person appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le dix-huit décembre.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire résidant à Luxembourg,

A COMPARU:

Cityhold Sterling S.à.r.l., une société à responsabilité limitée existant sous et régie par les lois luxembourgeoises, établie et ayant son siège social au 2a, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, et inscrite auprès du R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 163.785, ici représentée par Melle Esther Raudszus, ayant son adresse professionnelle au 2a, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée en décembre 2012.

(l'Associé Unique),

ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentaire, demeurera attachée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentaire de prendre acte de ce qu'il représente la totalité du capital social de Cityhold Propco 5 S.à r.l. (la Société), société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 169549, constituée selon acte du notaire instrumentaire du 15 juin 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C - N° 1802 du 18 juillet 2012.

L'Associé Unique déclare que la présente assemblée générale extraordinaire est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1) Augmentation du capital de la Société d'un montant de CINQ CENT CINQUANTE MILLE Livres Sterling (GBP 250.000.-) afin de le porter de son montant actuel de VINGT MILLE Livres Sterling (GBP 20.000.-) représenté par VINGT MILLE (20.000) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale d'UNE Livre Sterling (GBP 1.-) au montant de DEUX CENT SOIXANTE-DIX MILLE Livres Sterling (GBP 270.000.-), par l'émission de DEUX CENT CINQ MILLE (250.000) nouvelles parts sociales ordinaires d'une valeur nominale d'UNE Livre Sterling (GBP 1) de la Société;

2) Paiement du prix de la souscription par l'Associé Unique par voie d'un apport en espèce pour un montant de UN MILLION DEUX CENT CINQUANTE MILLE Livres Sterling (GBP 1.250.000.-).

3) Décision d'allouer UN MILLION de Livres Sterling (GBP 1.000.000) au compte de prime d'émission de la Société.

4) Modification de l'article 5.1. des statuts de la Société afin de refléter les résolutions Précédentes.

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société de son montant actuel de VINGT MILLE Livres Sterling (GBP 20.000.-) représenté par VINGT MILLE (20.000) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale d'UNE Livre Sterling (GBP 1.-), par le biais d'une augmentation de DEUX CENT CINQUANTE MILLE Livres Sterling (GBP 250.000.-), à un montant de DEUX CENT SOIXANTE-DIX MILLE Livres Sterling (GBP 270.000.-), représenté par DEUX CENT CINQ MILLE (250.000) parts sociales ordinaires, ayant chacune une valeur nominale d'UNE Livre Sterling (GBP 1.-).

Deuxième résolution

L'Associé Unique déclare et le notaire prend acte que les parts sociales sont entièrement souscrites par l'Associé Unique de la Société et que la somme totale de la souscription relative à l'augmentation du capital social a été entièrement payé en espèces pour un montant de UN MILLION DEUX CENT CINQUANTE MILLE Livres Sterling (GBP 1.250.000.-). Ce montant est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate (l'„Apport en Espèce”).

Troisième résolution

L'Associé Unique décide d'allouer la différence entre l'Apport en Espèce et la valeur nominale totale des parts sociales nouvellement émises et s'élevant à la somme de UN MILLION de Livres Sterling (GBP 1.000.000.) au compte de prime d'émission de la Société.

Quatrième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1. des statuts de la Société, dont la version française aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5.1.** Le capital social de la Société est fixé à DEUX CENT SOIXANTE-DIX MILLE Livres Sterling (GBP 270.000.-) représenté par DEUX CENT SOIXANTE-DIX MILLE (270.000) parts sociales sous forme nominative ayant une valeur nominal d'UNE Livre Sterling (GBP 1.-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées."

Plus aucun point ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, à la requête de la même partie, et en cas divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé avec nous, le notaire, l'original du présent acte.

Signé: E. Raudszus et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 décembre 2012. LAC/2012/60979. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2013.

Référence de publication: 2013011398/133.

(130013393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2013.

Cyrus Investissements 1, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 1, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 173.001.

Il résulte du contrat de cession de parts sociales signé en date du 25 janvier 2013, que la société Cyrus Investissements S.C.A., une société ayant son siège social 1, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg a acquis:

- Douze Mille cinq cents (12.500) parts sociales dans la société Cyrus Investissements 1 S.à.r.l. que détenait la société Compagnie Européenne de Gestion et de Participations S.à.r.l., demeurant au 1 Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, Luxembourg;

Les Douze Mille cinq cents (12.500) parts sociales représentent l'intégralité du capital social.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 2013.

Référence de publication: 2013014920/16.

(130018095) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2013.

Cameron Lux V S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 155.711.

EXTRAIT

Il résulte du transfert de parts réalisé en date du 14 décembre 2012 que;

- Cameron Lux II S.à r.l., transfère les 601,797 parts sociales de Classe B qu'elle détient dans la Société à la société Cameron Lux III S.à r.l., une société à responsabilité limitée, enregistrée au Registre de Commerce et de Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 90.441, ayant son siège social au 26 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

- Cameron Lux III S.à r.l., devient alors associé unique de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 24 janvier 2013.

Référence de publication: 2013014923/15.

(130017618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2013.

Capsa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2538 Luxembourg, 1, rue Nicolas Simmer.

R.C.S. Luxembourg B 152.247.

Résolution unique du conseil d'administration prise en date du 15 janvier 2013

Le Conseil d'Administration prend acte de la démission de Monsieur Charles-Henri Benoit, avec effet au 31 octobre 2012, de sa fonction d'administrateur et de Président au sein de la société et décide de coopter Monsieur Jean Marc Zahnd, demeurant professionnellement au 76, route du village, CH-1040 St Barthélémy VD, né le 21 septembre 1953 à Wahlern BE (CH), au poste d'administrateur en remplacement de l'administrateur sortant. Le mandat de Monsieur Jean Marc Zahnd prend effet au 31 octobre 2012 et se terminera à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2015.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2013014924/16.

(130017991) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2013.

Blue Alpha, Société Anonyme.

Siège social: L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 174.526.

STATUTS

L'an deux mille douze, le dix-huit décembre.

Par-devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg, lequel restera le dépositaire de la présente minute.

A comparu:

La société MULLERBACH INC, société de droit de Belize, ayant son siège social 1934 Driftwood Bay à Belize City (Belize), inscrite au Registrar of International Business Companies sous le Numéro 63.417; ici représentée par Ariane VANSIMPSEN, employée, demeurant professionnellement à Strassen, 283, route d'Arlon,

agissant en vertu d'un pouvoir général datée du 4 mai 2009, dont une copie restera annexée aux présentes pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, ès-qualité qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont il a s ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et en particulier la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales notamment la loi du 25 août 2006 ainsi que par les présents statuts.

La Société existe sous la dénomination de "BLUE ALPHA".

Art. 2. Le siège de la société est établi à Strassen.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, de quelque nature que ce soit, brevets de toute origine, et plus généralement à la propriété intellectuelle de toute sorte tels que les marques, logiciels et images, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

D'une manière générale, elle pourra détenir tout patrimoine tant mobilier qu'immobilier en vue de sa valorisation.

A titre accessoire, la société a également pour objet la prestation de services et l'assistance administrative à ses filiales.

A titre accessoire, la société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières de nature à favoriser la réalisation de son objet principal.

Titre II. Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000.- EUR) représenté par CENT (100) actions d'une valeur nominale de TROIS CENTS DIX EUROS (310.- EUR) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Titre III. Administration

Art. 6. En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société est composée de seulement un seul actionnaire restant, le Conseil d'Administration peut être réduit à un Administrateur (L'"Administrateur Unique") jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire.

Une personne morale peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, un représentant permanent de cette personne morale devra être nommé ou confirmé en conformité avec la Loi.

Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, une procuration entre administrateurs étant permise, laquelle procuration peut être donnée par lettre, télégramme, télex ou fax.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent voter par lettre, télégramme, télex ou fax.

Les résolutions sont prises à la majorité des voix.

En cas de partage, le président a une voix prépondérante.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social conformément à l'article 4 ci-dessus.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Tout Administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société, dans une opération soumise à l'approbation du Conseil d'Administration, est tenu d'en prévenir le conseil et de faire mentionner cette déclaration dans le procès-verbal de la séance. Il ne peut prendre part à cette délibération. Lors de la prochaine assemblée générale, avant tout vote sur d'autres résolutions, il est spécialement rendu compte des opérations dans lesquelles un des Administrateurs aurait eu un intérêt opposé à celui de la Société.

En cas d'un Actionnaire Unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. Envers les tiers, la Société sera engagée en toutes circonstances, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux Administrateurs ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration ou par l'Administrateur Unique de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Envers les tiers, la Société sera engagée en toutes circonstances, en cas d'Administrateur-délégué nommé pour la gestion et les opérations courantes de la Société et pour la représentation de la Société dans la gestion et les opérations courantes, par la seule signature de l'Administrateur-délégué, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Le conseil d'administration peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs. Le fondé de pouvoir ou le directeur ne doit pas être nécessairement un administrateur ou un actionnaire.

Le premier administrateur-délégué peut être nommé par l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV. Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années. Ils peuvent être réélus ou révoqués à tout moment.

Titre V. Assemblée générale

Art. 13. La Société peut avoir un actionnaire unique lors de sa constitution. Il en est de même lors de la réunion de toutes ses actions en une seule main. Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique n'entraîne pas la dissolution de la société.

S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

Toute assemblée générale sera convoquée conformément aux dispositions légales.

Elles doivent être convoquées sur la demande d'Actionnaires représentant dix pour cent du capital social.

Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation.

Un actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être un actionnaire et est par conséquent autorisé à voter par procuration.

Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

Lorsque la société a un actionnaire unique, les décisions doivent être prises par résolutions écrites.

Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées.

Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une seconde assemblée peut être convoquée, dans les formes prévues par les Statuts ou par la loi. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée.

La seconde assemblée délibère valablement, quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent être adoptées par une majorité de deux tiers des Actionnaires présents ou représentés.

Cependant, la nationalité de la Société ne peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne peuvent être décidées qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le troisième mercredi du mois de mai à 15.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.
Chaque action donne droit à une voix.

Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé. Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Souscription - Libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, la comparante, MULLERBACH INC précitée, représentée comme dit ci-dessus, déclarent souscrire les cents (100) actions, et déclare que ces actions ont été libérées par des versements en espèces à concurrence de 25%, de sorte que la somme de SEPT MILLE SEPT CENT CINQUANTE EUROS (7.750.-Eur) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2012.

La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2013.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ neuf cent euros (EUR 900,-).

Assemblée générale extraordinaire

La comparante préqualifiée, représentant la totalité du capital souscrit, à pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à un (1) et celui des commissaires à un (1).

2. Est appelé aux fonctions d'administrateur, son mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2017:

MULLERBACH INC, société de droit de Belize, ayant son siège social 1934 Driftwood Bay à Belize City (Belize), inscrite au Registrar of International Business Companies sous le Numéro 63,417, ayant comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission aux yeux de l'article 51 bis de la loi de 1915 telle que modifiée, Madame Desiree Pamela Yvonne SINGH née à Belize City (Belize) le 23 mars 1964, en sa qualité de Director, demeurant professionnellement #1 Mapp Street à Belize City (Belize).

3. Est appelée aux fonctions de commissaire son mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2017:

la société PUNDAMILIA FAMILY OFFICE SARL ayant son siège à Cinquième et dernier rôle L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon, inscrite au registre du commerce et des sociétés sous le numéro B171.385.

4. Le siège social de la société est fixé à L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon.

5. L'Assemblée générale décide de nommer MULLERBACH INC, précitée, administrateur-délégué de la Société.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: VANSIMPSEN, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 21 décembre 2012. Relation: LAC/2012/61885. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): THILL.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2013.

Référence de publication: 2013011377/202.

(130013796) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2013.

Carson Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 147.048.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 28 janvier 2013

Monsieur DE BERNARDI Alexis, Monsieur DONATI Régis et Monsieur PIZZOLA Fabrizio sont renommés administrateurs.

Monsieur DE BERNARDI Alexis est nommé Président du Conseil d'administration. Monsieur REGGIORI Robert est renommé commissaire aux comptes.

Les nouveaux mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2016.

Pour extrait sincère et conforme

CARSON HOLDING S.A.

Alexis DE BERNARDI

Administrateur

Référence de publication: 2013014925/18.

(130017808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2013.

Cesar Capital, Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 155.889.

—
Extrait de l'Assemblée Générale des actionnaires tenue en date du 3 décembre 2012

L'Assemblée prend acte de la démission de FIDUO (anciennement MAZARS) avec son siège social au 10A, rue Henri M. Schnadt, L - 2530 Luxembourg et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 56248 de son mandat de réviseur d'entreprises agréé. L'Assemblée décide de nommer à la fonction de commissaire aux comptes la société AUDITEURS ASSOCIES avec son siège social au 32, Boulevard Joseph II, L - 1840 Luxembourg et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 93937, représentée par Monsieur Philippe SLENDZAK.

L'Assemblée prend acte du décès de Monsieur Patrick ROCHAS, administrateur. L'Assemblée décide de nommer Madame Sylviane COURTOIS comme nouvel administrateur, avec adresse professionnelle au 10A, rue Henri M. Schnadt, L - 2530 Luxembourg.

Le mandat de l'administrateur et du commissaire aux comptes ainsi nommés viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale à tenir en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013014927/20.

(130017880) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2013.

Claire Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 7, Place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 151.898.

—
Il résulte de la résolution écrite de l'actionnaire unique de la Société prise le 22 janvier 2013 que le commissaire aux comptes François GEORGES a été remplacé par CONCILIUM S.à r.l., société à responsabilité limitée, R.S.C. Luxembourg B161634, ayant son siège social au 34A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg avec effet 1^{er} janvier 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2013.

Un mandataire

Référence de publication: 2013014935/14.

(130017506) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2013.

CMS Management Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 81.525.

Une liste des fondés de pouvoirs de la Société CMS Management Services S.A. en fonction au 15 Janvier 2013 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CMS Management Services S.A.

Signature

Référence de publication: 2013014937/12.

(130018019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2013.

Compagnie Royale du Parc S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 128.412.

Extrait des résolutions prises par l'actionnaire unique en date du 10 décembre 2012

L'Actionnaire unique décide de renouveler le mandat d'Administrateur unique jusqu'à l'Assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'année 2018:

Monsieur Cyrille Vallée, né à Thionville, (France), le 12 août 1977, résidant professionnellement au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

L'Actionnaire unique décide de renouveler le mandat de Commissaire aux comptes jusqu'à l'Assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'année 2018:

C.G. Consulting, société anonyme, ayant son siège social au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg B 102.188).

Luxembourg.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013014941/20.

(130017396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2013.

Canepa Management GP COOP S.A., Société Coopérative organisée comme une Société Anonyme.

Capital social: EUR 100,00.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.
R.C.S. Luxembourg B 174.494.

STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the 20th day of December,

There appeared:

Canepa International S.à r.l., SPF a private limited liability company (société a responsabilité limitée) incorporated and organised under the laws of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 75, Parc d'Activités, L-8308 Capellen, Grand Duchy of Luxembourg in the process of being registered with the Luxembourg Trade and Companies Register duly represented by Dr. Christoph Diesel, Rechtsanwalt, having his professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given by Seren S.à r.l. on December 18, 2012 in Capellen, Luxembourg and Francisco Felix Rodriguez on December 17, 2012 in Miami, USA, which, initialed ne varietur by the appearing party, will remain annexed to the present deed.

The appearing party, represented as above, states as follows the articles of association of a cooperative company organized as a public limited liability company (société coopérative organisée comme une société anonyme), which is hereby incorporated:

A. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name.

1.1 There is hereby established a cooperative company organized as a public limited liability company (société coopérative organisée comme une société anonyme) which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg,

in particular by the law of August 10, 1915 concerning commercial companies, as amended from time to time (the "Law") and by the present articles of association (the "Articles").

1.2 The company exists under the name of "Canepa Management GP COOP S.A." (the "Company").

Art. 2. Registered Office.

2.1 The registered office of the Company is established in Capellen, Grand Duchy of Luxembourg.

2.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of Shareholders (as defined below) adopted in the manner required for amendments of these Articles. However, the Board of Directors (as defined hereafter) of the Company are authorized to transfer the registered office of the Company within the municipality of its registered office.

Art. 3. Object.

3.1 The purpose of the Company shall be the creation, holding, development and realization of a portfolio, consisting of interests and rights of any kind and of any other form of investment in entities in the Grand Duchy of Luxembourg and in foreign entities, whether such entities exist or are to be created, especially by way of subscription, acquisition by purchase, sale or exchange of securities or rights of any kind whatsoever, such as equity instruments, debt instruments, patents and licenses, as well as the administration and control of such portfolio.

3.2 The Company shall initially be appointed and act as the managing general partner (associé gérant commandité) of Canepa TMT Global Partners S.C.S. a partnership in the form of a limited liability partnership (société en commandite simple) (the "GP Partnership") being itself managing general partner of one or several investment companies or assimilated entities in which the GP Partnership holds participations and/or shares, whether organised as a specialized investment fund governed by the law of 13 February 2007 relating to specialized investment funds as amended from time to time, or otherwise. Upon formation, the Company shall act as the managing general partner of the GP Partnership which shall act itself as the managing general partner of Canepa TMT Global Fund S.C.S., SICAF-SIF, a limited liability partnership (société en commandite simple) governed by the laws of Luxembourg and, in particular, the law of 13 February 2007 relating to specialized investment funds as amended from time to time (the "Partnership").

3.3 The Company may further:

(a) grant any form of security for the performance of any obligations of the Company or of any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company, or of any director or any other officer or agent of the Company or of any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company; and

(b) lend funds or otherwise assist any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company.

3.4 The Company may carry out all transactions, which directly or indirectly serve its purpose. Within such purpose, the Company may in particular:

(a) raise funds especially through borrowing in any form or by issuing any securities or debt instruments, including bonds, by accepting any other form of investment or by granting any rights of whatever nature;

(b) participate in the incorporation, development and/or control of any entity in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad; or

(c) act as a partner/shareholder with unlimited or limited liability for the debts and obligations of any Luxembourg or foreign entities.

Art. 4. Duration.

4.1 The Company is established for an unlimited duration.

4.2 The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the general meeting of Shareholders adopted in the manner required for amendments of these Articles.

B. Minimum share capital - Shares - Admission and Issue of shares; Voting rights - Resignation, Exclusion, Death and Redemption of shares - Liability of the shareholders

Art. 5. Share Capital.

5.1 Upon incorporation the issued share capital is set at one hundred United States Dollars (USD 100.-) divided into one hundred (100) shares having a nominal value of one United States Dollars (USD 1.-) each (the "Shares"). The minimum share capital of the Company is set at one United States Dollar (USD 1.-). Each Share must be entirely subscribed and fully paid-up at the time of its subscription.

5.2 Except where the context so requires, each holder of Shares is referred to as a "Shareholder".

Art. 6. Shares.

6.1 All Shares are in registered form, in the name of a specific person, and recorded in the register of Shares in accordance with the applicable law.

6.2 A register of Shares will be kept at the registered office of the Company, where it will be available for inspection by any Shareholder. Ownership of Shares will be established by inscription in such register.

6.3 The Company recognizes only one single owner per Share. If one or more Shares are jointly owned or if the title of ownership to such Share(s) is divided, split or disputed, all person(s) claiming a right to such Share(s) has/have to appoint one single attorney to represent such Share(s) towards the Company. The failure to appoint such attorney implies a suspension of all rights attached to such Share(s). The same rule shall apply in the case of conflict between an usufruct holder (usufruitier) and a bare owner (nu-proprétaire) or between a pledgor and a pledgee.

6.4 The Company's Shares are freely transferable among existing Shareholders. Shares may neither be transferred to third parties nor pledged or assigned. They may however be redeemed by the Company in accordance with Article VIII below. Moreover, the redemption proceeds thereof may be pledged.

Art. 7. Admission and Issued of shares, Voting rights.

7.1 Subject to Article 7.3 below, the Board of Directors is authorized without limitation to issue an unlimited number of fully paid up Shares at any time.

7.2 Subscription requests shall be addressed to the Board of Directors which may accept or reject them in its absolute discretion.

7.3 Any issue of Shares shall be subject to a resolution of the general meeting of Shareholders adopted in the manner required for amendments of these Articles.

7.4 Existing Shareholders shall in accordance with the terms of law have a preferential subscription right on the Shares to be issued.

7.5 Shares have one vote each.

Art. 8. Resignation, Exclusion, Death and Redemption of shares.

8.1 Shareholders cease to be part of the Company through resignation, exclusion or death. In all cases, the Company will redeem their Shares. Redeemed Shares will be automatically cancelled and the capital of the Company will be reduced accordingly.

8.2 A Shareholder may resign from the Company only in the cases and under the conditions set forth by the Board of Directors. The resignation shall be communicated in writing.

8.3 Moreover, any Shareholder may be excluded for any misconduct to be assessed by the Board of Directors. The exclusion is decided by the Board of Directors and shall be communicated in writing.

8.4 The redemption price per Share shall be equal to last net asset value of the Company available, divided by the number of Shares issued, subject to any requirements under Luxembourg law and shall be paid within a period determined by the Board of Directors, which shall not exceed ten (10) business days since the determination of the redemption price, provided that the Share certificates, if any, have been received by the Company.

Art. 9. Liability of the shareholders. The Shareholders shall only be liable for payment to the Company of the par value and issuance premium of each subscribed Share. In particular, Shareholders shall not be liable for the debts, liabilities and/or obligations of the Company or of any other Shareholder.

C. Meetings of the shareholders of the company

Art. 10. Meetings of the shareholders of the Company.

10.1 The general meeting of the Shareholders of the Company shall represent the entire body of Shareholders of the Company. Its resolutions shall be binding upon all the Shareholders. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

10.2 The general meeting of Shareholders shall meet upon call by the Board of Directors.

10.3 It shall also be convened upon written notice setting forth the agenda and made by Shareholders representing at least one tenth of the share capital.

10.4 The annual general meeting shall be held in accordance with Luxembourg law in the Grand Duchy of Luxembourg at a place specified in the notice of meeting, at 2 p.m. on the second Tuesday of May.

10.5 If such day is not a business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

10.6 Other meetings of Shareholders may be held at such places and times as indicated in the respective notices of meeting.

10.7 Shareholders shall meet upon call by the Board of Directors pursuant to a notice setting forth the agenda, sent at least eight days prior to the meeting to each registered Shareholder at the Shareholder's address indicated in the register of Shareholders. The agenda shall be prepared by the Board of Directors except in the instance where the meeting is called upon written request of the Shareholders in which instance the Board of Directors may prepare a supplementary agenda.

10.8 The notice of meeting shall be mailed by registered mail, facsimile or e-mail to the Shareholders or may be published as provided by law in the "Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations", in one or more Luxembourg newspapers, and in such other newspapers as the Board of Directors may decide.

10.9 If all Shareholders are present or represented and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda, the general meeting may be validly held also without a previous notice of meeting.

10.10 The matters discussed at any meeting of the Shareholders shall be limited to the matters contained in the agenda and to those ancillary or instrumental to such matters.

10.11 A Shareholder may act at any general meeting of the Shareholders by appointing another person, Shareholder or not, as his/her/its proxy in writing by a signed document transmitted by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of such appointment being sufficient proof thereof. One person may represent several or even all Shareholders.

10.12 Any Shareholder who participates in a general meeting of Shareholders by conference-call, video-conference or by any other means of communication which allow such Shareholder's identification and which allow that all the persons taking part in the meeting hear one another on a continuous basis and may effectively participate in the meeting, is deemed to be present for the computation of quorum and majority.

10.13 Each Shareholder may vote at a general meeting of Shareholders through a signed voting form sent by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication to the Company's registered office or to the address specified in the convening notice. The Shareholders may only use voting forms provided by the Company which contain at least the place, date and time of the meeting, the agenda of the meeting, the proposals submitted to the resolution of the meeting as well as for each proposal three boxes allowing the Shareholder to vote in favour of or against the proposed resolution or to abstain from voting thereon by marking the appropriate box with a cross. The Company will only take into account voting forms received prior to the general meeting of Shareholders which they relate to..

10.14 Subject to the terms and conditions provided by law, these Articles may be amended by a resolution of the general meeting of Shareholders entitled to vote, adopted with a majority of two-thirds of the votes validly cast at a meeting where at least half of the Company's issued share capital is present or represented on first call. On second call, the resolution will be passed with a majority of two-thirds of the votes validly cast at the meeting, regardless of the portion of share capital present or represented at such meeting. Abstention and invalid votes will not be taken into account.

10.15 Unless otherwise provided by law or herein, resolutions of the general meeting of Shareholders are passed by a simple majority vote of the Shareholders present or represented and voting at such meeting.

D. Management - Operation and Meetings - Minutes - Powers of the board of directors - Corporate signatures - Delegation of power - Statutory auditors

Art. 11. Management.

11.1 The Company shall be managed by a board of directors (the "Board of Directors") composed of not less than three (3) members of which shall be at least one (1) class A director (the "Class A Director") and two (2) class B directors (the "Class B Director(s)"), who may or may not be Shareholders of the Company.

11.2 They shall be elected by the general meeting of Shareholders, which shall determine the number of directors, their remuneration and the term of their office.

11.3 Directors shall remain in office for a term not exceeding six years and until their successors are appointed. However a director may be removed with or without cause and/or replaced at any time by a resolution adopted by the general meeting of Shareholders.

11.4 In the event of a vacancy in the office of director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may meet and may elect, by a majority vote, a director to fill such vacancy until the next general meeting of Shareholders.

11.5 In the event that, in any meeting of the Board of Directors, the number of votes for and against a resolution shall be equal, the chairman shall have the casting vote.

Art. 12. Operation and Meetings.

12.1 The Board of Directors shall elect a chairman among its members and may appoint one or more vice-chairmen among them. The Board of Directors may also appoint a secretary, who may not be a director and who shall be responsible for writing and keeping the minutes of the meetings of the Board of Directors as well as of the meetings of Shareholders.

12.2 The Board of Directors shall meet when convened by the chairman or upon request of at least two directors, at the place indicated in the notice of the meeting.

12.3 The chairman shall chair all the meetings of the Board of Directors and of the Shareholders. In his/her absence the Shareholders or the Board of Directors may appoint another director, and in respect of Shareholders' meetings any other person, as chairman of the meeting by vote of the majority present at any such meeting.

12.4 Written notice of any meeting of the Board of Directors shall be sent by registered mail, facsimile or e-mail to all directors at least twenty-four hours before the time set for the meeting, except in circumstances of urgency, in which case the nature of, and reasons for, this urgency shall be stated in the convening notice of the meeting. This notice may be waived by the consent in writing or by cable or telegram or telefax or telex of each director. A special notice shall

not be required for a meeting of the Board of Directors being held at a time and a place determined in a prior resolution adopted by the Board of Directors.

12.5 Any director may be represented at each meeting by another director acting as a proxy appointed in writing or by cable, telegram, telefax or telex. Any director may represent several directors.

12.6 Any director may participate in a meeting of the Board of Directors by conference call or similar means of communication whereby all persons participating in the meeting can hear each other, and participating in a meeting by such means shall be equivalent to the participation in person at such meeting.

12.7 The Board of Directors may validly adopt its resolutions if at least the majority of the directors is present or represented at the meeting of the Board of Directors. If such quorum is not satisfied, another meeting shall be convened. Decisions shall be taken by a majority vote of the directors present or represented. Resolutions can only be validly adopted if approved by at least two (2) Class B Directors.

12.8 Notwithstanding the foregoing, resolutions of the Board of Directors may also be passed on the basis of a single written document or a series of written documents having the same content containing the resolutions and signed by each director with the wording "seen and approved" or "seen and not approved".

Art. 13. Minutes.

13.1 The minutes of the meetings of the Board of Directors shall be signed by the chairman or, in his/her absence, by the chairman pro tempore who chaired over such meeting.

13.2 Copies of or extracts of the minutes, which may be used for legal or other purposes, shall be signed by the chairman or secretary or by at least two directors.

Art. 14. Powers of the Board of Directors.

14.1 The Board of Directors is vested with the widest powers to manage the business of the Company and to take all actions of disposal and administration which are in line with the objectives of the Company. All powers not expressly reserved by law or by these Articles to the general meeting of Shareholders are in the competence of the Board of Directors.

14.2 The Board of Directors shall determine and conduct the management of the business of the Company in compliance with applicable laws and regulations.

Art. 15. Corporate signatures. Vis-à-vis third parties, the Company is validly bound in all circumstances by the joint signatures of at least one (1) Class A Director, together with one (1) Class B Director, or by the sole signature of any person(s) to whom such signatory power has been delegated by the board of directors. The Company will be bound towards third parties by the signature of any agent(s) to whom the power in relation to the Company's daily management has been delegated as further described below acting alone or jointly, subject to the rules and the limits of such delegation.

Art. 16. Delegation of power. The Board of Directors may delegate, under its overall responsibility and control, its powers to conduct the daily management and affairs of the Company (including the right to act as authorized signatory for the Company) and its powers to carry out acts in order to pursue the corporate policy and purpose to directors or officers of the Company or to one or several individual or legal entities, which may not be members of the Board of Directors. Such delegated persons shall have the powers determined by the Board of Directors and may be authorized to sub-delegate their powers.

Art. 17. Statutory Auditors.

17.1 The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditors, which may be Shareholders or not.

17.2 The general meeting of Shareholders shall determine the number of statutory auditors, shall appoint them and shall fix their remuneration and the term of the office, which may not exceed six years. A former or current statutory auditor may be reappointed by the general meeting of Shareholders.

17.3 Any statutory auditor may be removed at any time, without notice and without cause by the general meeting of Shareholders.

17.4 In case of a reduction of the number of statutory auditors, by death or for any other reason, of more than a half, the Board of Directors must convene the general meeting of Shareholders without undue delay in order to fill the vacancy/vacancies.

17.5 The statutory auditors have an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.

17.6 The statutory auditors may be assisted by an expert in order to verify the Company's books and accounts.

17.7 In case of plurality of statutory auditors, they will form a board of statutory auditors which shall appoint among its members a chairman. It may also choose a secretary, which may not be neither a shareholder, nor a statutory auditor. Regarding the convening and conduct of meetings of the board of statutory auditors the rules provided in these Articles relating to the convening and conduct of meetings of the Board of Directors shall apply.

17.8 If the Company exceeds two of the three criteria set forth in the first paragraph of article 35 of the law of December 19, 2002 regarding the Trade and Companies Register and the accounting and annual accounts of undertakings

for the period of time set forth in article 36 of the same law, the statutory auditors will be replaced by one or several independent auditors, chosen among the members of the Institut des réviseurs d'entreprises, to be appointed by the general meeting of Shareholders, which shall resolve upon the term of his/her/their office.

E. Financial year - Allocation of profits - Dissolution and Liquidation

Art. 18. Financial year.

18.1 The financial year of the Company shall begin on the first day of January of each year and shall end on the thirty-first of December of the same year.

18.2 By derogation to the preceding Article 18.1, the first financial year shall begin on the date of signature of these Articles and shall end on December 31, 2013.

Art. 19. Allocation of profits.

19.1 From the Company's annual net profits, five per cent at least shall be allocated to the Company's legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of the Company's reserve amounts to ten per cent of the Company's issued share capital.

19.2 Sums contributed to the Company by a Shareholder may also be allocated to the legal reserve, if the contributing Shareholder agrees with such allocation.

19.3 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced accordingly in order to not exceed ten per cent of the issued share capital.

19.4 Upon recommendation of the Board of Directors, the general meeting of Shareholders will determine how the remainder of the Company's annual net profits will be used in accordance with the Law and these Articles.

Art. 20. Dissolution and Liquidation. The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the general meeting of Shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be individual or legal entities) appointed by the general meeting of Shareholders resolving on such liquidation. Such general meeting of Shareholders shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

F. Amendments - Governing law

Art. 21. Amendments. These Articles may be amended, from time to time, by an extraordinary general meeting of Shareholders, subject to the quorum and majority requirements referred to in Article 10.14 above.

Art. 22. Governing law. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the Law.

Subscription and Payment

The Shares have been subscribed as follows:

Canepa International S.à r.l. aforementioned, paid one hundred United States Dollars (USD 100.-) in subscription for one hundred (100) Shares. All the Shares have been entirely paid-in in cash.

General meeting of shareholders

The incorporating Shareholder, representing the entire share capital of the Company has immediately hold a general meeting and has adopted the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 75, Parc d'Activités, L-8308 Capellen, Grand Duchy of Luxembourg;
2. The following persons are appointed as Class A Directors of the Company for a period of 6 (six) years:
 - a) Peter Lourents van Opstal, born on February 12, 1969 in The Netherlands, residing professionally at 40, avenue Monterrey L-2163 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and
 - b) Sean Patrick Murray, born on December 21, 1976 in Ireland, residing professionally at 40, avenue Monterrey L-2163 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The following persons are appointed as Class B Directors of the Company for a period of at most 6 (six) years:

- a) Francisco Felix Rodriguez, born on October 10, 1973 in Spain, residing professionally at 200 Park Avenue South Suite 1703 New York, New York 10003-1503, USA;
- b) Elias Esber, born on June 3, 1969 in Venezuela, residing professionally at 200 Park Avenue South Suite 1703 New York, New York 10003-1503, USA; and
- c) Jose Vicini, born on January 24, 1978 in Venezuela, residing professionally at Av. Winston Churchill 5, Santa Domingo, Dominican Republic.

3. The auditor for the Company shall be Deloitte Audit, with registered office at 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. The auditor shall remain in office until the close of the annual general meeting approving the accounts of the Company as of 31 December 2017.

Executed in two (2) originals In Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on the date stated at the beginning of this deed of incorporation.

Canepa International S.à r.l.
Represented by Dr. Christoph Diesel
Proxyholder

Suit la traduction française de ce qui précède:

L'an deux mil douze, le vingtième jour de décembre,

ONT COMPARU:

Canepa International S.à r.l., SPF une société à responsabilité limitée constituée et organisée selon le droit Luxembourgeois, ayant son siège social au 75, Parc d'Activités, L-8308 Capellen, Grand Duchy of Luxembourg enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés sous le numéro B [...], dûment représentée par Dr. Christophe Diesel, Rechtsanwalt, demeurant professionnellement à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé donnée par Seren S.à r.l. le 18 décembre 2012 à Capellen, Luxembourg, et Francisco Felix Rodriguez le 17 décembre 2012 à Miami, USA, laquelle procuration restera, après avoir été signée «ne varietur» par les parties comparantes, annexée aux présentes.

La partie comparante, agissant ès qualités, arrête comme suit les statuts d'une société coopérative organisée comme société anonyme, qu'elle déclare constituée:

A. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination.

1.1 Il est formé par les présentes une société coopérative organisée comme une société anonyme qui sera régie par les lois du Grand-duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée en temps opportun (la «Loi») et par les présents statuts (les «Statuts»).

1.2 La Société existe sous la dénomination de «Canepa Management GP COOP S.A.» (la «Société»).

Art. 2. Siège Social.

2.1 Le siège social de la Société est établi à Capellen, Grand-duché de Luxembourg.

2.2 Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des Actionnaires (tels que définis ci-après) délibérant comme en matière de modification des présents Statuts. Toutefois, les membres du Conseil d'Administration (tel que défini ci-après) de la Société sont autorisés à transférer le siège de la Société au sein de la ville de son siège social.

Art. 3. Objet.

3.1 La Société a pour objet la création, la détention, le développement et la réalisation d'un portefeuille se composant de participations et de droits de toute nature, et de toute autre forme d'investissement dans des entités du Grand-duché de Luxembourg et dans des entités étrangères, que ces entités soient déjà existantes ou encore à créer, notamment par souscription, acquisition par achat, vente ou échange de titres ou de droits de quelque nature que ce soit, tels que des titres participatifs, des titres représentatifs d'une dette, des brevets et des licences, ainsi que la gestion et le contrôle de ce portefeuille.

3.2 La Société sera initialement nommée et agira en qualité d'associé gérant commandité de Canepa TMT Global Partners S.C.S., une société en commandite simple (l'«Associé Gérant en Commandite») étant elle-même l'associé gérant commandité d'une ou plusieurs sociétés d'investissement ou des entités assimilées dans lesquelles l'Associé Gérant en Commandite détient des intérêts et/ou actions, qu'elles soient organisées ou non sous la forme d'un fonds d'investissement spécialisé selon la loi du 13 février 2007 telle que modifiée de temps à autre. Lors de sa constitution, la Société agira en qualité qu'associé gérant commandité de l'Associé Gérant en Commandite, ce dernier agissant lui-même en qualité d'associé gérant commandité de Canepa TMT Global Fund S.C.S., SICAV-FIS, une société en commandite simple régie par le droit luxembourgeois et en particulier la loi du 13 février 2007 concernant les fonds d'investissement spécialisés telle que modifiée de temps à autre (la «Commandite»).

3.3 La Société peut également:

(a) accorder toute forme de garantie pour l'exécution de toute obligation de la Société ou de toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société, ou de tout directeur ou autre fondé de pouvoirs ou agent de la Société, ou de toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société; et

(b) accorder des prêts à toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société, ou assister une telle entité de toute autre manière.

3.4 Société pourra réaliser toutes les transactions qui serviront directement ou indirectement son objet. Dans le cadre de son objet la Société peut notamment:

(a) rassembler des fonds, notamment en faisant des emprunts sous toute forme ou en émettant tous titres ou instruments de créance, incluant des obligations, en acceptant toute autre forme d'investissement ou en accordant tous droits de toute nature;

(b) participer à la constitution, au développement et/ou au contrôle de toute entité au Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger; ou

(c) agir comme associé/actionnaire responsable indéfiniment ou de façon limitée vis-à-vis des dettes et engagements de toute entité du Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Art. 4. Durée.

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société pourra être dissoute à tout moment par une décision de l'assemblée générale des Actionnaires prise aux conditions requises pour une modification des présents Statuts.

B. Capital social minimum - Actions - Admission et Emission d'actions; Droits de vote - Retrait, Exclusion, Décès et Rachat d'actions - Responsabilité des actionnaires

Art. 5. Capital Social.

5.1 Au moment de sa constitution, le capital social émis est fixé à cent United States Dollars (USD 100,-) et représenté par cent (100) actions, chacune d'une valeur nominale de un United States Dollar (USD 1,-) (les «Actions»). Le capital social minimum de la Société est fixé à un United States Dollar (USD 1,-). Au moment de sa souscription, chaque Action doit être entièrement souscrite et intégralement libérée.

5.2 A moins que le contexte ne s'y oppose, «Actionnaire» s'entend de chaque titulaire d'Actions.

Art. 6. Actions.

6.1 Toutes les Actions sont émises sous forme nominative, au nom d'une personne spécifique, et portées au registre des Actionnaires conformément aux dispositions légales applicables.

6.2 Un registre des Actions sera tenu au siège social de la Société et pourra y être consulté par tout Actionnaire. La propriété des Actions est établie par inscription dans ledit registre.

6.3 La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par Action. Si une ou plusieurs Actions sont conjointement détenues ou si le titre de propriété de ces Actions est divisé, fragmenté ou litigieux, toutes les personnes invoquant un droit sur la/les Action(s) doivent désigner un mandataire unique pour représenter la/les Action(s) à l'égard de la Société.

L'omission d'une telle désignation impliquera la suspension de l'exercice de tous les droits attachés à la/aux Action(s). La même règle s'applique en cas de conflit entre un usufruitier et un nu-propriétaire, ou entre créanciers et débiteurs gagistes.

6.4 Les Actions de la Société peuvent être librement transférées entre les Actionnaires. Les Actions ne peuvent être ni transférées, ni mises en gage, ni cédées à un tiers. Elles peuvent toutefois être rachetées par la Société selon les dispositions prévues à l'article VIII ci-après. Par ailleurs, le produit d'un tel rachat par la Société pourra être mis en gage.

Art. 7. Admission et Emission des Actions; Droits de Vote.

7.1 Sous réserve des dispositions de l'article 7.3 ci-après, le Conseil d'Administration est autorisé à émettre à tout moment et sans limitation un nombre illimité d'actions intégralement libérées.

7.2 Les demandes de souscription seront adressées au Conseil d'Administration qui pourra accepter ou rejeter ces demandes, à son entière discrétion.

7.3 Toute émission d'Actions fera l'objet d'une résolution de l'assemblée générale des Actionnaires prise aux conditions requises pour une modification des présents Statuts.

7.4 Les Actionnaires existants auront un droit préférentiel de souscription sur les Actions à émettre sous réserve des termes et conditions prévus par la loi.

7.5 Chaque Action donne droit à une voix.

Art. 8. Retrait, Exclusion, Décès et Rachat des Actions.

8.1 En raison de leur retrait, exclusion ou décès, les Actionnaires cessent de faire partie de la Société. Dans pareilles situations, la Société procédera au rachat de leurs Actions. Les Actions rachetées seront automatiquement annulées et le capital de la Société sera réduit en conséquence.

8.2 Un Actionnaire ne peut quitter la Société que dans les situations et dans les conditions établies par le Conseil d'Administration. Le retrait de l'Actionnaire concerné est à communiquer par écrit.

8.3 En outre, tout Actionnaire peut être exclu en raison de toute mauvaise conduite, laquelle sera appréciée par le Conseil d'Administration. L'exclusion est décidée par le Conseil d'Administration et communiquée par écrit.

8.4 Le prix de rachat par Action correspondra à la dernière valeur net d'inventaire disponible de la Société divisé par le nombre d'Actions, sous réserve de toute exigence prévue par le droit luxembourgeois, et sera payé au courant d'une période déterminée par le Conseil d'Administration, laquelle n'excédera pas dix (10) jours ouvrables à compter de la

date de détermination du prix de rachat, pour autant que les certificats d'Actions, le cas échéant, aient été reçus par la Société.

Art. 9. Responsabilité des Actionnaires.

9.1 Les Actionnaires ne sont responsables que du paiement à la Société de la valeur nominale et de la prime d'émission de chaque Action souscrite. En particulier, la responsabilité des Actionnaires ne porte pas sur les créances, engagements et/ou obligations de la Société ou de tout autre Actionnaire.

C. Assemblée générale des actionnaires

Art. 10. Assemblées Générales des Actionnaires de la Société

10.1 L'assemblée générale des Actionnaires de la Société représente l'universalité des Actionnaires de la Société. Les résolutions prises s'imposent à tous les Actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier les actes relatifs aux opérations de la Société.

10.2 L'assemblée générale des Actionnaires se réunit sur convocation du Conseil d'Administration.

10.3 Elle peut également être convoquée sur demande écrite précisant l'ordre du jour et émanant d'Actionnaires représentant au moins un dixième du capital social.

10.4 L'assemblée générale annuelle se réunit, conformément à la loi luxembourgeoise, au Grand-duché de Luxembourg, au lieu spécifié dans l'avis de convocation, à deux (2) heures, le deuxième (2^{ème}) mardi de Mai.

10.5 Si ce jour n'est pas un jour ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se réunit le premier jour ouvrable suivant.

10.6 D'autres assemblées générales d'Actionnaires peuvent se tenir aux lieux et dates spécifiées dans l'avis de convocation.

10.7 Les Actionnaires se réuniront sur convocation du Conseil d'Administration conformément à un avis énonçant l'ordre du jour envoyé au moins huit jours avant l'assemblée à tout Actionnaire nominatif à son adresse portée au registre des Actionnaires. L'ordre du jour sera préparé par le Conseil d'Administration, sauf dans les cas où l'assemblée a été convoquée sur demande écrite des Actionnaires, auquel cas le Conseil d'Administration peut préparer un ordre du jour supplémentaire.

10.8 Les convocations doivent être envoyées par courrier, fac-similé ou courrier électronique aux Actionnaires ou peuvent être publiées, conformément à la loi, au «Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations», dans un ou plusieurs journaux luxembourgeois et dans tels autres journaux que le Conseil d'Administration pourra déterminer.

10.9 Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et déclarent se considérer comme dûment convoqués et avoir eu connaissance préalable de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut valablement avoir lieu sans convocation préalable.

10.10 Les affaires traitées lors d'une assemblée des Actionnaires seront limitées aux points contenus dans l'ordre du jour et aux affaires connexes à ces points ou pertinentes au titre de ces points.

10.11 Un Actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée générale des Actionnaires en conférant un mandat écrit à une autre personne, Actionnaire ou non, par un document signé et transmis par courrier, fac-similé, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication, pour lequel une copie constitue une preuve suffisante.

10.12 Tout Actionnaire qui participe à l'assemblée générale des Actionnaires par conférence téléphonique, conférence vidéo ou par tout autre moyen de communication permettant à l'Actionnaire concerné de s'identifier et permettant de s'entendre de manière continue avec toute personne présente à l'assemblée, sera en mesure de participer à l'assemblée, et est réputé présent pour le calcul du quorum et de la majorité.

10.13 Chaque Actionnaire peut voter lors d'une assemblée générale des Actionnaires par le biais d'un bulletin de vote signé envoyé par courrier, fac-similé, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication au siège social de la Société ou à l'adresse précisé dans l'avis de convocation. Les Actionnaires pourront uniquement utiliser les bulletins de vote fournis par la Société contenant au minimum le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, l'ordre du jour de l'assemblée, les propositions soumises aux résolutions de l'assemblée ainsi que pour chaque proposition trois cases permettant à l'Actionnaire de voter pour ou contre la résolution concernée ou de s'abstenir de voter en cochant la case appropriée d'une croix. La Société prendra seulement en compte les bulletins de vote reçus avant l'assemblée générale des Actionnaires concernée par lesdits bulletins.

10.14 Sous réserve des termes et conditions prévus par la loi, les présents Statuts peuvent être modifiés par une décision de l'assemblée générale des Actionnaires habilités à voter, adoptée à la majorité des deux tiers des votes valablement exprimés lors d'une assemblée où au moins la moitié du capital social émis de la Société est présente ou représentée au premier vote. Au second vote, la décision sera adoptée à la majorité des deux tiers des votes valablement exprimés lors de l'assemblée, quelle que soit la portion du capital social présent ou représenté à l'assemblée. L'abstention et les votes non valablement émis ne seront pas pris en compte.

10.15 Sauf disposition légale ou statutaire contraire, les décisions de l'assemblée générale des Actionnaires sont prises à la majorité simple des voix des Actionnaires présents ou représentés et votant à l'assemblée.

D. Gestion - Fonctionnement et Réunions - Procès-verbaux - Pouvoirs du conseil d'administration - Signature de la société - Délégation de pouvoir - Commissaire aux comptes

Art. 11. Gestion.

11.1 La Société sera administrée par un conseil d'administration (le «Conseil d'Administration») se composant de trois (3) membres au moins, dont au moins un (1) administrateur de classe A (l'«Administrateur de Classe A») et deux (2) administrateurs de classe B (les «Administrateurs de Classe B» et chacun l'«Administrateur de Classe B») qui n'ont pas à avoir la qualité d'Actionnaire de la Société.

11.2 Les membres du Conseil d'Administration sont élus par l'assemblée générale des Actionnaires, qui détermine le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat.

11.3 La durée du mandat d'un administrateur est de six années maximum et un administrateur reste en fonctions jusqu'à ce que son successeur soit nommé. Toutefois, tout administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou être remplacé à tout moment par décision de l'assemblée générale des Actionnaires.

11.4 En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de retraite ou pour toute autre cause, les administrateurs restants pourront se réunir et élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale des Actionnaires.

11.5 Au cas où, lors d'une réunion du Conseil d'Administration, il y a égalité de voix en faveur ou en défaveur d'une résolution, le président aura voix prépondérante.

Art. 12. Fonctionnement et Réunions.

12.1 Le Conseil d'Administration choisira parmi ses membres un président et pourra élire en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Le Conseil d'Administration pourra aussi désigner un secrétaire, qui n'a pas à avoir qualité d'administrateur, et qui devra dresser les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration ainsi que des assemblées générales des Actionnaires.

12.2 Le Conseil d'Administration se réunira sur la convocation du président ou à la demande d'au moins deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

12.3 Le président présidera les réunions du Conseil d'Administration ainsi que les assemblées générales des Actionnaires. En son absence, les Actionnaires ou le Conseil d'Administration pourront désigner, à la majorité des voix présentes un autre administrateur et, pour les assemblées générales des Actionnaires, toute autre personne pour assumer temporairement la présidence de ces assemblées et réunions.

12.4 Un avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration sera transmis à tous les administrateurs par voie recommandée, par courrier, fac-similé ou courrier électronique, au moins vingt-quatre heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation par assentiment par écrit ou par câble, télégramme, télécopieur ou télex de chaque administrateur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil d'Administration se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

12.5 Tout administrateur pourra se faire représenter à chaque réunion du Conseil d'Administration, en désignant par écrit, câble, télégramme, télex ou télex un autre administrateur agissant en qualité de mandataire. Un même administrateur peut représenter plusieurs administrateurs.

12.6 Tout administrateur pourra participer à une réunion du Conseil d'Administration par téléconférence, ou tout autre moyen de communication similaire permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par le biais de ces moyens équivaut à une participation en personne.

12.7 Le Conseil d'Administration ne peut valablement adopter ses décisions que si la majorité des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du Conseil d'Administration. Si ce quorum n'est pas atteint, une autre réunion devra être convoquée. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés. Les résolutions ne sont valablement adoptées que si elles sont approuvées par au moins deux (2) Administrateurs de Classe B.

12.8 Nonobstant ce qui précède, une décision du Conseil d'Administration peut également être prise sur la base d'un seul document écrit ou d'une série de documents écrits ayant chacun le même contenu reprenant les résolutions et portant la signature de chaque administrateur, avec la mention «lu et approuvé» ou, le cas échéant, «lu et non approuvé».

Art. 13. Procès-verbaux.

13.1 Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration seront signés par le président ou par l'administrateur qui aura assumé la présidence en son absence.

13.2 Les copies ou extraits des procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le président ou par le secrétaire ou par au moins deux administrateurs.

Art. 14. Pouvoirs du Conseil d'Administration.

14.1 Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus afin de gérer les affaires de la Société et de prendre toute mesure de disposition et d'administration conformément avec les objectifs de la Société. Tous les pouvoirs

non expressément conférés par la loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des Actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

14.2 Le Conseil d'Administration déterminera et mènera la gestion des affaires de la Société conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables.

Art. 15. Signature de la Société. A l'égard des tiers, la Société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe d'au moins un (1) Administrateur de Classe A et d'un (1) Administrateur de Classe B ou par la seule signature de toute personne à laquelle un tel pouvoir de signature aura été conféré par le Conseil d'Administration. La Société sera engagée auprès des tiers par la signatures de tout agent(s) auquel le pouvoir de gestion journalière de la Société a été délégué, tel que défini ci-dessous, agissant seul ou conjointement, sous réserve des règles et des limitations d'une telle délégation.

Art. 16. Délégation de pouvoirs. Le Conseil d'Administration peut déléguer, sous sa responsabilité et son contrôle, ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière et aux affaires courantes de la Société (y compris le droit d'agir en tant que signataire de la Société), et ses pouvoirs en vue de l'accomplissement de l'objet social et de la poursuite de l'orientation générale de la Société, aux administrateurs et fondés de pouvoir de la Société ou à une ou plusieurs personnes physiques ou morales, lesquelles n'ont pas à avoir qualité de membre du Conseil d'Administration. Ces délégués ont les pouvoirs déterminés par le Conseil d'Administration et peuvent être autorisés à sous-déléguer leurs pouvoirs.

Art. 17 Commissaires aux Comptes.

17.1 Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui peuvent être des Actionnaires ou non.

17.2 L'assemblée générale des Actionnaires, qui nomme les commissaires aux comptes, déterminera le nombre, la rémunération et la durée du mandat des commissaires aux comptes, qui ne peut excéder six ans. Un commissaire aux comptes ayant exercé ou exerçant ses fonctions de commissaire aux comptes peut être réélu pour un nouveau mandat par l'assemblée générale des Actionnaires.

17.3 Tout commissaire aux comptes peut être démis de ses fonctions à tout moment, sans préavis et sans cause, par l'assemblée générale des Actionnaires.

17.4 Dans l'hypothèse où le nombre de commissaires aux comptes serait réduit de plus de la moitié pour cause de décès ou autre, le Conseil d'Administration doit convoquer l'assemblée générale des Actionnaires sans délai afin de pourvoir à cette ou ces vacances.

17.5 Les commissaires aux comptes ont un droit illimité de surveillance et de contrôle permanents de toutes les opérations de la Société.

17.6 Les commissaires aux comptes statutaires peuvent être assistés par un expert pour vérifier les livres et les comptes de la Société.

17.7 Dans le cas où il existe plusieurs commissaires aux comptes, ceux-ci constituent un conseil des commissaires aux comptes, qui devra choisir un président parmi ses membres. Il peut également désigner un secrétaire, qui n'a à être ni actionnaire, ni commissaire aux comptes. Les règles des présents Statuts concernant la convocation et la conduite des réunions du Conseil d'Administration s'appliquent à la convocation et à la conduite des réunions du conseil des commissaires aux comptes.

17.8 Dans l'hypothèse où la Société venait à dépasser deux des trois critères stipulés au le premier paragraphe de l'article 35 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, sur une période de temps prévue à l'article 36 de cette même loi, les commissaires aux comptes sont remplacés par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, choisis parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises, pour être nommés par l'assemblée générale des Actionnaires, qui détermine la durée de son/leur mandat.

E. Exercice social, Allocation des bénéfices, Dissolution et Liquidation

Art. 18. Exercice Social.

18.1 L'exercice de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

18.2 Par dérogation à l'article 18.1 ci-avant, le premier exercice de la Société prendra cours à compter de la date de signature des présents Statuts et prendra fin le 31 décembre 2013.

Art. 19. Allocation des profits.

19.1 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, au moins cinq pour cent seront affectés à la réserve légale de la Société. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve de la Société atteindra dix pour cent du capital social émis de la Société.

19.2 Les sommes allouées à la Société par un Actionnaire peuvent également être affectées à la réserve légale, si l'Actionnaire accepte cette affectation.

19.3 En cas de réduction de capital, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent du capital social émis.

19.4 Sur recommandation du Conseil d'Administration, l'assemblée générale des Actionnaires déterminera l'usage du solde des bénéfices annuels nets de la Société conformément aux dispositions prévues par la loi et par les Statuts.

Art. 20. Dissolution et Liquidation. La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'assemblée générale des Actionnaires statuant comme en matière de modifications des Statuts. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des Actionnaires qui décide de la liquidation et qui fixera également les pouvoirs et émoluments du ou des liquidateurs.

F. Modifications - Droit applicable

Art. 21 Modifications. Les présents Statuts pourront être modifiés en temps opportun par le biais d'une assemblée générale extraordinaire des Actionnaires, sous réserve des exigences de quorum et de majorité précisées à l'article 10.14 ci-avant.

Art. 22. Droit applicable. Pour tous les points non spécifiés dans les présents Statuts, il est fait référence aux dispositions légales applicables.

Souscription et Paiement

Les Actions ont été souscrites comme suit:

Canepa International S.à r.l. susmentionnée, a payé cent United States Dollars (USD 100,-) au titre d'une souscription pour cent (100) Actions. Toutes les Actions ont été intégralement payées en espèce.

Assemblée générale des actionnaires

Les Actionnaires fondateurs, représentant l'intégralité du capital social de la Société et se considérant dûment notifiés, ont immédiatement tenu une assemblée générale et adopté les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société sera situé au 75, Parc d'Activités, L-8308 Capellen, Grand-duché de Luxembourg;
2. Les personnes suivantes ont été nommé en qualité d'Administrateur de Classe A de la Société pour une durée de six (6) ans:
 - a) Peter Lourents van Opstal, né le 12 février 1969 aux Pays-Bas, demeurant professionnellement au 40 avenue Monterrey L-2163 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg; et
 - b) Sean Patrick Murray, né le 21 décembre 1976 en Ireland, demeurant professionnellement au 40 avenue Monterrey L-2163 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

Les personnes suivantes ont été nommé en qualité d'Administrateur de Classe B de la Société pour une durée de six (6) ans:

- a) Francisco Felix Rodriguez, né le 10 Octobre 1973 en Espagne, demeurant professionnellement au 200 Park Avenue South Suite 1703 New York, New York 10003-1503, USA;
- b) Elias Esber, né le 3 juin 1969 au Venezuela, demeurant professionnellement au 200 Park Avenue South Suite 1703 New York, New York 10003-1503, USA; et
- c) Jose Vicini, né le 24 janvier 1978 au Venezuela, demeurant professionnellement au 5 avenue Winston Churchill, Saint Domingue, République Dominicaine.

3. Le Commissaire aux Comptes pour la Société sera Deloitte Audit, dont le siège social se trouve au 560 rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg. Le Commissaire aux Comptes restera en fonction jusqu'à la clôture de l'assemblée générale annuelle approuvant l'exercice comptable de la Société en date du 31 décembre 2017.

Exécuté en deux (2) versions originales à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, à la date mentionnée au début de cet acte constitutif.

Canepa International S.à r.l.
Représentée par Dr. Christoph Diesel
Mandataire

Référence de publication: 2013011390/625.

(130013327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2013.

Credicorp S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 10, rue Pierre d'Aspelt.

R.C.S. Luxembourg B 150.557.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire de Credicorp S.A. tenue extraordinairement le 24 janvier 2013 au siège de la société

Il a été décidé ce qui suit:

- l'Assemblée décide,
- de nommer Monsieur Didier Schönberger, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement 10, rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg, comme nouvel Administrateur de la société en remplacement de Mademoiselle Estelle Matera, Administrateur démissionnaire.

Le mandat du comme nouvel Administrateur prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de l'année 2015.

- suite à la décision du Conseil d'Administration du 15/10/2012 de ratifier la nomination par cooptation de Monsieur Nicolas Hamel en qualité d'Administrateur de la Société en remplacement de Madame Cristina Floroiu, Administrateur démissionnaire.

Le Conseil d'Administration est désormais composé comme suit: Messieurs Didier Schönberger et Nicolas Hamel et Madame Natacha Kolodziej-Steuermann.

Pour extrait certifié conforme

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2013014945/23.

(130017317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2013.

CStone 1 (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 115.641.

—
Extrait des résolutions de l'Associé Unique prises en date du 25 janvier 2013

L'Associé Unique de la Société a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de:

* Eric Lechat, gérant de la Société, et ce avec effet au 27 novembre 2012;

- de nommer:

* Monsieur Paul Clarke, né le 16 septembre 1970 à Montréal (Canada), ayant son adresse professionnelle au 20, Rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en qualité de gérant de la Société, pour une durée indéterminée, avec effet au 27 novembre 2012.

Luxembourg, le 28 janvier 2013.

Pour extrait analytique conforme

Paul Clarke

Gérant

Référence de publication: 2013014947/20.

(130018174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2013.

Dahlia A SICAR S.C.A., Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 124.081.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social le 21 janvier 2013

L'Assemblée du 21 janvier 2013 a décidé de renouveler le mandat du Réviseur d'Entreprises Agréé, Deloitte Audit, pour un terme venant à échéance à la prochaine assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2013.

Pour extrait sincère et conforme
BGL BNP Paribas

Référence de publication: 2013014951/13.

(130017450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2013.

Dahlia B SICAR S.C.A., Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 124.080.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social le 21 janvier 2013

L'Assemblée du 21 janvier 2013 a décidé de renouveler le mandat du Réviseur d'Entreprises Agréé, Deloitte Audit, pour un terme venant à échéance à la prochaine assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2013.

Pour extrait sincère et conforme
BGL BNP Paribas

Référence de publication: 2013014952/13.

(130017464) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2013.

Dahlia Gestion S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 124.201.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social le 21 janvier 2013

L'Assemblée du 21 janvier 2013 a décidé:

- D'élire M. Dominique Sabassier dans les fonctions de Président du Conseil, en remplacement de M. John Holloway, pour une durée d'un an qui prendra fin à l'issue de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2013.
- de renouveler le mandat du Réviseur d'Entreprises Agréé, Deloitte Audit, pour un terme venant à échéance à la prochaine assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2013.

Pour extrait sincère et conforme
BGL BNP Paribas

Référence de publication: 2013014953/15.

(130017931) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2013.

Cool Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7327 Steinsel, 35, rue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 174.495.

STATUTS

L'an deux mille douze, le dix-huit décembre.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. Monsieur Antonio Manuel CAIADO GOMES, frigoriste, né le 3 septembre 1971 à Montemor-O-Velho (Portugal), demeurant à L-5413 Canach, 23 am Bongert; et
2. Monsieur José Carlos DA SILVA FERREIRA, frigoriste, né le 28 juillet 1973 à Santo Tirso (Portugal) demeurant à L-5410 Beyren, 1A, rue Widdem; et
3. La société anonyme «OCEANE GROUP S.A.» ayant son siège social à L-4925 Bascharage, 11, rue de Hautcharage, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg B 172.894, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Associations et des Sociétés de Luxembourg, représentée par Monsieur Fernando Manuel CASTANHEIRO MARQUES, employé, demeurant à L-4925 Bascharage, 11, rue de Hautcharage

Lesquels comparants déclarent vouloir constituer une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, à ces fins, arrêtent les statuts suivants:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination «Cool Invest S.à r.l.», laquelle sera régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la "Loi").

Art. 2. Le siège social est établi à dans la Commune de Steinsel.

L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision de la gérance.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une simple décision des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

Art. 3. L'objet de la Société est la prise des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et toute autre forme d'investissement, l'acquisition par achat, souscription, ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière d'actions, d'obligations, de dettes, de notes et d'autres valeurs mobilières de toutes espèces, ainsi que la gestion, le contrôle et le développement de son portefeuille.

La Société peut acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets, droits de brevets, marques, marques déposées, licences et autres droits de la propriété intellectuelle.

L'objet de la Société est aussi l'investissement dans et le développement de biens immobiliers mais aussi la gestion de biens immobiliers pour son propre compte.

Dans les limites de son activité, la Société peut accorder des hypothèques, contracter des emprunts, avec ou sans garanties, et se porter garant pour d'autres personnes ou sociétés, dans les limites des dispositions légales y afférentes.

La Société peut contracter des prêts avec ou sans intérêt et procéder à l'émission d'obligations et autres dettes par voie d'une émission privée.

La Société peut poursuivre toute activité de nature financière, industrielle ou commerciale qui se révèle utile directement ou indirectement à l'accomplissement de son objet.

La Société peut en général prendre toutes mesures de contrôle et de supervision et poursuivre toute activité utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

Art. 4. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille six cents euros (12.600.- EUR) représenté par cent vingt-six (126) parts sociales de cent euros (100.- EUR), chacune.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la Loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la Société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

La Société peut acquérir ses propres parts à condition qu'elles soient annulées et le capital réduit proportionnellement.

Art. 6. Les cessions entre vifs des parts sociales à des tiers, ainsi que leur transmission pour cause de mort à quelque héritier ou légataire que ce soit, fût-il réservataire ou légal, sont subordonnées à l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social pour les cessions entre vifs et les trois quarts (3/4) des droits appartenant aux survivants pour leur transmission à cause de mort.

La cession entre vifs des parts sociales ainsi que leur transmission pour cause de mort à des associés est libre.

Cet agrément n'est pas requis lorsque les parts sont transmises à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant.

En cas de refus d'agrément dans l'une ou l'autre des hypothèses, les associés restants possèdent un droit de préemption proportionnel à leur participation dans le capital social restant.

Le droit de préemption non exercé par un ou plusieurs associés échoit proportionnellement aux autres associés. Il doit être exercé dans un délai de trois mois après le refus d'agrément. Le non-exercice du droit de préemption entraîne de plein droit agrément de la proposition de cession initiale.

Art. 7. Les cessions de parts sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Toutefois, elles ne sont opposables à la société et aux tiers qu'après avoir été signifiée à la société ou acceptées par elle dans un acte notarié conformément aux dispositions de l'article (1690) du Code Civil.

Art. 8. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par résolution de l'Associé (des Associés) (chacun un Gérant et ensemble les Gérants). En cas de pluralité de Gérants, ils constitueront un Conseil de Gérance.

Les Gérants n'ont pas besoin d'être Associés. Les Gérants sont révocables à tout moment avec ou sans motif sur décision de l'Associé (des Associés).

Art. 9. Dans les rapports avec les tiers, le Gérant unique, ou en cas de pluralité de Gérants, le Conseil de Gérance a tous les pouvoirs pour agir en toute circonstance au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que cela soit conforme aux dispositions de cet Article.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des Associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du Gérant unique, ou en cas de pluralité de Gérants, du Conseil de Gérance.

Art. 10. La Société sera valablement engagée envers les tiers par la signature collective des trois gérants de la Société.

Art. 11. Le Gérant unique, ou en cas de pluralité de Gérants, deux Gérants peuvent déléguer leur(s) pouvoir(s) pour des affaires déterminées à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le Gérant unique ou en cas de pluralité de Gérants, deux Gérants détermineront les responsabilités de l'agent en question et sa rémunération (le cas échéant), la durée de la période de représentation et autres conditions de la représentation.

Art. 12. En cas de pluralité de Gérants, les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par tout Gérant.

Le Conseil de Gérance peut valablement délibérer sans convocation préalable lorsque tous les Gérants sont présents ou représentés et ont renoncé à la convocation par écrit.

Tout Gérant peut participer aux réunions du Conseil de Gérance en nommant par écrit ou par télégramme ou par télécopie ou par e-mail ou par lettre un autre Gérant comme son représentant. Un Gérant peut aussi nommer un autre Gérant pour le représenter par téléphone, ce qui doit être ultérieurement confirmé par écrit.

Le Conseil de Gérance ne peut valablement discuter et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil de Gérance sont adoptées à la majorité simple.

L'utilisation de l'équipement de vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée pourvu que chaque Gérant participant soit capable d'entendre et d'être entendu par les autres Gérants participants qu'ils utilisent ou non cette technologie, et chaque Gérant participant est considéré comme présent et autorisé à voter par vidéo ou téléphone.

Une décision écrite, signée par tous les Gérants, est valable et efficace comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance, dûment convoquée et tenue. Une telle décision peut être documentée dans un seul document ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signés par tous les membres du Conseil de Gérance.

Le procès-verbal de la réunion du Conseil de Gérance doit être signé par tous les Gérants présents ou représentés à la réunion. Des extraits doivent être certifiés par tout Gérant ou par toute personne nommée par tout Gérant ou durant une réunion du Conseil de Gérance.

Art. 13. Chaque part sociale du capital donne droit à une voix.

Les décisions de l'assemblée générale ne sont valablement prises qu'autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les délibérations qui portent modifications des statuts ne sont valablement prises que par la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 14. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 15. Chaque année, au 31 décembre, la gérance établira les comptes annuels et les soumettra aux associés.

Art. 16. Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication des comptes annuels pendant les quinze jours qui précéderont son approbation.

Art. 17. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5 %) du bénéfice net seront prélevés et affectés à la réserve légale. Ces prélèvements et affectations cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 18. La société n'est pas dissoute par le décès, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

En cas de décès d'un associé, la société continuera avec les associés survivants, sous réserve des dispositions de l'article 6 des présents statuts.

Les héritiers, ayant droit ou créanciers d'un associé ne peuvent, pour quelque motif que ce soit et sous aucun prétexte, requérir l'apposition des scellés sur les biens, papiers et valeurs de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux.

Art. 19. En cas de dissolution de la Société pour quelque raison que ce soit, la liquidation sera faite par la gérance ou par toute personne désignée par les associés.

La liquidation de la Société terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés en proportion des parts sociales qu'ils détiennent.

Des pertes éventuelles sont réparties de la même façon, sans qu'un associé puisse cependant être obligé de faire des paiements dépassant ses apports.

Tous les litiges, qui naîtront pendant la liquidation de la Société, soit entre les associés eux-mêmes, soit entre le ou les gérants et la Société, seront réglés, dans la mesure où il s'agit d'affaires de la Société, par arbitrage conformément à la procédure civile.

Art. 20. Pour tous les points non prévus aux présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales régissant la matière et notamment aux lois du 10 août 1915 et du 18 septembre 1933.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2013.

Souscription et libération

Les cent vingt-six (126) parts sociales sont toutes souscrites par les associés comme suit:

1. Monsieur Antonio Manuel CAIADO GOMES, prénommé	42
2. Monsieur José Carlos DA SILVA FERREIRA, prénommé	42
3. «OCEANE GROUP S.A.», prénommée	42
Total:	126

Les cent vingt-six (126) parts sociales ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de douze mille six cents euros (12.600,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné qui le constate.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de neuf cents euros (900,- EUR).

Décisions des associés

Les comparants ci-avant désignés, représentant l'intégralité du capital social, ont pris les résolutions suivantes:

1. Sont nommés gérants au sein du Conseil de gestion de la société, pour une durée indéterminée:

- Monsieur Antonio Manuel CAIADO GOMES, prénommé, né le 3 septembre 1971 à Montemor-O-Velho (Portugal), demeurant à L-5413 Canach, 23 am Bongert;
- Monsieur Fernando Manuel CASTANHEIRO MARQUES, employé de bureau, né le 26 janvier 1973 à Soure (Portugal), demeurant à L-4925 Bascharage, 11, rue de Hautcharage;
- Monsieur José Carlos DA SILVA FERREIRA, prénommé, né le 28 juillet 1973 à Santo Tirso (Portugal) demeurant à L-5410 Beyren, 1A, rue Widdem.

2. L'adresse du siège social de la société est établie 35, rue J-F Kennedy L-7327 Steinsel

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au comparant, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, celui-ci a signé ensemble avec le Notaire, le présent acte.

Signé: A. CAIADO GOMES, J. DA SILVA FERREIRA, F. CASTANHEIRO MARQUES, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 décembre 2012. Relation: LAC/2012/60901. Reçu 75,- € (soixante-quinze Euros)

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2013.

Référence de publication: 2013011399/163.

(130013426) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2013.

Divhold S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 157.003.

Extrait de la résolution prise par le conseil de gestion en date du 11 janvier 2013

Est nommé réviseur d'entreprises agréé, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels au 30 septembre 2013:

- Deloitte Audit, société à responsabilité limitée, 560, rue de Neudorf, L - 2220 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2013.

Référence de publication: 2013014954/13.

(130017332) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2013.

Darulex S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 150.834.

Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale du 24 janvier 2013

1) Les mandats des trois administrateurs Maître Albert WILDGEN, Madame Maryse GREISCH et Madame Alba SCHERER sont renouvelés jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire à tenir en 2019.

2) Le mandat du commissaire aux comptes de LUX-FIDUCIAIRE CONSULTING S.à.r.l. est renouvelé jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire à tenir en 2019.

Extrait des résolutions prises au conseil d'administration du 24 janvier 2013

Maître Albert WILDGEN, avocat, demeurant à L 2320 Luxembourg, 69 bd de la Pétrusse, est nommé comme président du conseil d'administration jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 29 janvier 2013.

Référence de publication: 2013014958/18.

(130017541) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2013.

Double Eye Entertainment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2370 Howald, 1, rue Peternelchen.
R.C.S. Luxembourg B 151.939.

Extrait de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 11 décembre 2012:

1. L'assemblée générale prend note accepte la démission de Monsieur Romain Bontemps de son mandat d'administrateur.

L'assemblée nomme en remplacement, en qualité d'administrateur, Monsieur Gérard Lopez né le 27 décembre 1971 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 1, rue Peternelchen, L-2370 Howald.

Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2015.

2. L'Assemblée acte la démission en date du 11 décembre 2012 du commissaire TOP Audit S.A. (anciennement PKF Abax Audit S.A.) R.C.S. Luxembourg B 142.867.

L'Assemblée nomme Compliance & Control, 6, Place de Nancy, L-2212 Luxembourg, R.C.S. B 172.482 comme commissaire de la société.

Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale se tenant en 2015

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 2013.

Pour la société

Référence de publication: 2013014964/21.

(130017723) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2013.

Crystal Venture Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 149.812.

DISSOLUTION

In the year two thousand and twelve, on the twenty-first day of December.

Before the undersigned, Maître Francis Kessler, a notary resident in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Deutsche Transnational Trustee Corporation Inc., having its registered address at c/o Campbell, Lea, Box 429, Charlottetown, Prince Edward Island, C1A7K7, Canada, registered under number 7319, acting as trustee of The Crystal Unit Trust (the Sole Shareholder),

here represented by Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally in Esch-sur-Alzette, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The said proxy, after having been initialled and signed *ne varietur* by the proxy holder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as set out above, has requested that the undersigned notary record that:

- the Sole Shareholder holds all of the shares in Crystal Venture Capital S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), having its registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 149.812 (the Company);

- the Company was incorporated on December 2, 2009, pursuant to a deed drawn up by Maître Gérard Lecuit, a notary resident in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* (the *Mémorial*) under number 25, page 1174 of January 6, 2010. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time on December 14, 2009 pursuant to a deed drawn by Maître Gérard Lecuit, a notary resident in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the *Mémorial* under number 318, page 15249 of February 12, 2010;

- the Company's share capital is set at twenty thousand United States Dollars (USD 20,000), represented by twenty (20) shares in registered form, having a par value of one thousand United States Dollar (USD 1,000) each, all entirely subscribed and fully paid up;

- the Sole Shareholder has full and complete knowledge of the Articles and of the Company's financial situation;

- the Sole Shareholder, in its capacity as sole shareholder of the Company, resolves to dissolve the Company with immediate effect and to put it into liquidation (*liquidation volontaire*);

- the Sole Shareholder resolves to act as liquidator of the Company;

- the Sole Shareholder, in its capacity as liquidator of the Company, declares that:

- (i) the activity of the Company has ceased;

- (ii) the liquidation accounts have been prepared and show that all the known liabilities of the Company have been settled or fully provided for, except for those owed to the Sole Shareholder;

- (iii) it will receive all the outstanding assets of the Company; and

- (iv) it will take over and assume all outstanding liabilities (if any) of the Company, in particular those hidden or any known but unpaid and any as yet unknown liabilities of the Company before any payment to itself;

- the Sole Shareholder approves the liquidation accounts of the Company dated December 21, 2012;

- the Sole Shareholder waives the appointment of a liquidation auditor;

- the Sole Shareholder resolves to grant full discharge to the members of the Board of the Company for the performance of their mandates and in connection with the liquidation accounts;

- the Sole Shareholder resolves to transfer to it, as liquidation proceeds, all the remaining assets of the Company, being (i) cash, (ii) a receivable of the Company that the Company has against TMF Luxembourg S.A. for an amount of two hundred eighty-four thousand five hundred ninety-six United States Dollars and thirty-two Cents (USD 284,596.32), and (iii) a receivable of the Company toward the Sole Shareholder for an amount of one hundred and four thousand eight hundred forty-two United States Dollars and fifty Cents (USD 104,842.50), and to take all steps necessary to ensure that such transfers are enforceable against third parties;

- the Sole Shareholder resolves to confirm that the Company is hereby liquidated and the liquidation is closed;

- the Sole Shareholder resolves to keep the books, documents and records of the Company at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg for a period of five (5) years after the publication of this deed in the *Mémorial* and to pay any and all costs associated with the liquidation; and

- the Sole Shareholder resolves to grant power to any lawyer or employee of Loyens & Loeff and Manacor (Luxembourg) S.A., each of them acting and signing individually:

- (i) to do and perform any formalities necessary to complete and file any outstanding tax returns of the Company; and

- (ii) to undertake any formalities necessary in connection with filing the Accounts and closing the Company's liquidation, these powers expiring one (1) year after the closing of the liquidation of the Company.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states at the request of the Sole Shareholder that this deed is drawn up in English and French, and that in the case of discrepancies, the English version prevails.

This notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the date first stated above.

After reading this deed aloud, the notary signs it with the Sole Shareholder's authorised representative.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt et un décembre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Deutsche Transnational Trustee Corporation Inc., dont le siège social est établi au c/o Campbell, Lea, Box 429, Charlottetown, Prince Edward Island, C1A7K7, Canada, immatriculée sous le numéro 7319, agissant en qualité de trustee de The Crystal Unit Trust (l'Associé Unique),

ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, de résidence professionnelle à Esch-sur-Alzette, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration après paraphe et signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités d'enregistrement.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

- l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans Crystal Venture Capital S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social est établi au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149.812 (la Société);

- la Société a été constitué le 2 décembre 2009, suivant un acte de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le Mémorial) sous le numéro 25, page 1174 le 6 janvier 2010. Les statuts de la société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois le 14 décembre 2009, suivant un acte de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial sous le numéro 318, page 15249 le 12 février 2010;

- le capital social de la Société est fixé à vingt mille dollars américains (USD 20.000), représenté par vingt (20) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de mille dollars américains (USD 1.000) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;

- l'Associé Unique a pleine et entière connaissance des Statuts et de la situation financière de la Société;

- l'Associé Unique, en sa qualité d'associé unique de la société, décide de dissoudre la Société avec effet immédiat et de la mettre en liquidation volontaire;

- l'Associé Unique décide d'agir en tant que liquidateur de la Société;

- l'Associé Unique, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare que:

- (i) l'activité de la Société a cessé;

- (ii) les comptes de liquidation ont été préparés et montrent que toutes les dettes connues de la Société ont été payées ou provisionnées à cet effet hormis celles dues à l'Associé Unique;

- (iii) il recevra tous les actifs en circulation de la Société; et

- (iv) il reprendra à son compte et assumera toutes les dettes en circulation (le cas échéant) de la Société, plus particulièrement les dettes cachées ou tout celles connues mais impayées et les dettes encore inconnues avant tout paiement versé à lui-même;

- l'Associé Unique approuve les comptes de liquidation de la Société en date du 21 décembre 2012;

- l'Associé Unique renonce à nommer un commissaire à la liquidation;

- l'Associé Unique décide l'octroi d'une décharge pleine et entière aux membres du conseil de la Société pour l'accomplissement de leur mandat et dans le cadre des comptes de liquidation;

- l'Associé Unique décide de s'octroyer, en procédure de liquidation tous les actifs restants de la Société, à savoir (i) des liquidités, (ii) une créance de la Société envers TMS Luxembourg S.A. pour un montant de deux cent quatre-vingt-quatre mille cinq cent quatre-vingt-seize mille dollars américains et trente-deux cents (USD 284.596,32), et (iii) une créance de la Société envers l'Associé Unique pour un montant de cent quatre mille huit cent quarante-deux dollars américains et cinquante cents (USD 104.842,50), et de prendre toutes les mesures nécessaires pour veiller à ce que ces transferts soient opposables aux tiers;

- l'Associé Unique décide de confirmer que la Société est ainsi liquidée et que la liquidation est clôturée;

- l'Associé Unique décide de conserver les documents, livres et dossiers de la Société au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg pour une durée de cinq (5) ans à compter de la publication de cet acte au Mémorial et de payer tous les frais liés à la liquidation;

- l'Associé Unique décide de donner pouvoir à tout avocat ou employé de Loyens & Loeff et Manacor (Luxembourg) S.A., chacun d'eux agissant et signant individuellement, afin de:

- (i) effectuer et exécuter toutes les formalités nécessaires afin de compléter et de déposer les déclarations fiscales manquantes de la Société; et

- (ii) entreprendre les démarches nécessaires au dépôt des comptes et à la clôture de la liquidation de la Société.

ces pouvoirs expirant un (1) an après la clôture de la liquidation de la Société.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la demande de l'Associé Unique, le présent acte est rédigé en langue anglaise et en langue française, et qu'en cas de divergences, la version anglaise prévaudra.

Le présent acte est fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu l'acte à haute voix, le notaire le signe avec le mandataire de l'Associé Unique.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 31 décembre 2012. Relation: EAC/2012/17928. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013011402/134.

(130013208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2013.

Emin Finance Lending, S.C.S., Société en Commandite simple.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 164.841.

Il résulte des résolutions écrites de la société en date du 14 décembre 2012 que le siège social de la société a été transféré au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg avec effet au 1^{er} janvier 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 25 janvier 2013.

Référence de publication: 2013014970/11.

(130017587) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2013.

Edmond de Rothschild Prifund, en abrégé PRIFUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 33.645.

Le Conseil d'Administration prend note de la démission de Monsieur Frédéric OTTO de son poste de Vice-Président et d'Administrateur de la Société avec effet au 6 Novembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013014976/10.

(130017330) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2013.

EGB Hornung & Associés S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-1409 Luxembourg, 32, rue Edmond Dune.

R.C.S. Luxembourg B 29.348.

Extrait des résolutions des associés en date du 15 janvier 2013

1. Il est décidé d'accepter la démission de Madame Sonja GLODE de son mandat de gérante avec effet au 31 décembre 2012.

2. Il est décidé de nommer, avec effet au 31 décembre 2012, pour une durée indéterminée, Monsieur Robert HORNUNG, né le 17 mai 1960 à Troisvierges, demeurant professionnellement au 32, rue Edmond Dune, L-1409 Luxembourg comme nouveau gérant avec pouvoir d'engager la société par sa signature individuelle.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 24 janvier 2013.

Référence de publication: 2013014977/16.

(130017592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2013.

CMS-XKO Lux Exchange S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 127.736.

DISSOLUTION

In the year two thousand and twelve, on the twenty-first day of December.

Before M^e Francis KESSELER, notary residing in Esch/Alzette, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

APPEARED:

Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally in Esch/Alzette.

acting in her capacity as attorney-in-fact of the company "Epicor Software Corporation, a private limited liability company existing under the laws of Delaware, having its registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400, USA-19808 Wilmington, New Castle County, Delaware, registered with the Secretary of the State of Delaware under number 4959190,

by virtue of a proxy given under private seal, which proxy after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary shall stay affixed to the present deed to be filed with the registration authorities, who declared and requested the notary to state that:

1.- The Company "CMS-XKO Lux Exchange S.à r.l.", a Luxembourg private limited liability company, with registered office at L1931 Luxembourg, 13-15 Avenue de la Liberté, registered with the Luxembourg trade registry, section B, under the number 127.736, (hereinafter referred to as the "Company"), has been incorporated pursuant to a deed of Me Henri Hellinckx, residing in Luxembourg, dated 9 March 2007, published in the Mémorial C number 1306 of 29 June 2007.

2.- The corporate capital of the Company is fixed at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) represented by five hundred (500) shares of a par value of twenty five euro (EUR 25) each.

3.- "Epicor Software Corporation", previously mentioned, is the sole owner of all the shares of the Company.

4.- "Epicor Software Corporation", previously mentioned, acting as sole shareholder at an extraordinary shareholders' meeting amending the articles of the Company declares the dissolution of the Company with immediate effect and the commencement of the liquidation process.

5.- "Epicor Software Corporation", previously mentioned, appoints itself as liquidator of the Company; and in its capacity as liquidator of the Company has full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so to bring into effect the purposes of this deed.

6.- "Epicor Software Corporation", previously mentioned, decides to immediately convene the second and third general meeting of shareholders in accordance with article 151 of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies and to immediately hold these meetings one after the other.

7.- "Epicor Software Corporation", previously mentioned, presents its liquidation report and accounts and declares that it takes over all the assets of the Company, and that it will assume any presently known or unknown debts of the Company.

The liquidation report, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, shall stay affixed to the present deed to be filed with the registration authorities.

8.- "Epicor Software Corporation", previously mentioned, further declares in its capacity as sole shareholder of the Company having thorough knowledge of the Company's articles of incorporation and of the financial situation of the Company, to waive its right to appoint an auditor to the liquidation.

9.- "Epicor Software Corporation", previously mentioned, decides to immediately approve the liquidation report and accounts..

10.- "Epicor Software Corporation", previously mentioned, in the third general meeting of shareholders, declares that the liquidation of the Company is closed and that any registers of the Company recording the issuance of shares or any other securities shall be cancelled. It confirms that the Company has definitely ceased to exist.

11.- Discharge is given to the managers.

12.- The books and documents of the Company will be kept for a period of five years at least in Luxembourg at the former registered office of the Company at L-1931 Luxembourg, 13-15 Avenue de la Liberté.

Costs

The amount of costs, expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the company and charged to it by reason of the present deed is therefore estimated at one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by her surname, Christian name, civil status and residence, the appearing person signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-et-un décembre.

Pardevant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette

agissant en sa qualité de mandataire spécial de “ Epicor Software Corporation ”, une private limited liability company existant sous les lois de Delaware, ayant son siège social au 2711 Centerville Road, Suite 400, USA-19808 Wilmington, New Castle County, Delaware, enregistrée auprès du Secretary of the State of Delaware sous le numéro 4959190, en vertu d'une procurator lui délivrée sous seing privé, laquelle procurator, après avoir été signée “ne varietur” par la mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement,

qui a exposé au notaire instrumentaire et l'a prié d'acter que:

1.- La Société "CMS-XKO Lux Exchange S.à r.l.", une société à responsabilité limitée avec siège social à L-1931 Luxembourg, 13-15 Avenue de la Liberté, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 127.736, (ci-après nommée la “Société”), a été constituée suivant acte du notaire Me Henri Hellinckx, résidant à Luxembourg, en date du 6 mars 2007, publié au Mémorial C numéro 1306 du 29 juin 2007.

2.- Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12,500) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt cinq euro (EUR 25) chacune.

3.- “Epicor Software Corporation”, prédésignée, est seule propriétaire de toutes les parts sociales de la Société.

4.- “Epicor Software Corporation”, prédésignée, agissant comme associé unique siégeant en assemblée générale extraordinaire des associés modificative des statuts de la Société, prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat et la mise en liquidation.

5.- “Epicor Software Corporation”, prédésignée, se désigne comme liquidateur de la Société et aura pleins pouvoirs d'établir, signer, exécuter et délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.

6.- “Epicor Software Corporation”, prédésignée, déclare fixer à tout de suite la deuxième et troisième assemblée conformément à l'article 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et les tenir immédiatement l'une après l'autre.

7.- “Epicor Software Corporation”, prédésignée, présente le rapport de liquidation et les comptes de liquidation et déclare qu'elle reprend tout l'actif de la Société et qu'elle s'engagera à régler tout le passif impayé présent et futur de la Société.

Le rapport sur la liquidation, après avoir été signée «ne varietur» par le comparant et le notaire soussigné, restera annexé au présent acte avec lequel il sera enregistré.

8.- “Epicor Software Corporation”, prédésignée en sa qualité d'associé unique de la Société ayant pleine connaissance des statuts de la Société et de la situation financière de la Société, renonce à son droit de nommer un commissaire à la liquidation.

9.- “Epicor Software Corporation”, prédésignée, décide par conséquent d'approuver immédiatement le rapport et les comptes de liquidation.

10.- “Epicor Software Corporation”, prédésignée, constituée en troisième assemblée, déclare que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission des parts sociales ou de tous autres titres seront annulés. Elle constate que la Société a définitivement cessé d'exister.

11.- Décharge est donnée au gérants de la Société.

12.- Les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins à Luxembourg à l'ancien siège social de la Société à L-1931 Luxembourg, 13-15 Avenue de la Liberté.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison de cet acte, est dès lors évalué à mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Constataion

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 31 décembre 2012. Relation: EAC/2012/17947. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013011423/121.

(130013204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2013.

Fläkt Woods (Luxembourg) Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 38.500,00.

Siège social: L-1445 Strassen, 1A, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 85.984.

L'adresse du Gérant, Marc Feider, a changé et est à présent au 33, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2013.

Référence de publication: 2013015005/11.

(130017665) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2013.

FCWI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 26.011,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 152.074.

Nous vous prions de bien vouloir prendre note du changement d'adresse du gérant de Catégorie A suivant avec effet immédiat:

- Monsieur Mark W. PEARSON, demeurant au 16, Berkerley Street, 1^{er} étage, W1J 8DZ, Londres, Royaume-Uni;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 2013.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2013015008/15.

(130017770) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2013.

Colorado Stuttgart S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer.

R.C.S. Luxembourg B 121.102.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-fifth day of October.

Before us the undersigned notary Jean SECKLER, residing in Junglinster, (Grand-Duchy of Luxembourg);

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of the public limited liability company ("société anonyme") "Colorado Stuttgart S.A.", with registered office in L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, registered at the Companies and Trade Register of Luxembourg ("Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg"), section B, number 121.102, incorporated by a deed of Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Mersch, on the 26th of October 2006, published in the Mémorial C number 2328 of the 13th of December 2006. The articles of incorporation have been amended by a deed of Maître Henri HELLINCKX, notary, residing in Luxembourg, on the 04th of December 2007, published in the Mémorial C number 1075 of the 30th of April 2008.

The meeting is presided by Mr Bob PLEIN, employee, residing professionally in Junglinster, 3, route de Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mr Max MAYER, employee, residing professionally in Junglinster, 3, route de Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

A) That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

- 1.- Transfer the registered office to L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer.
- 2.- Amend subsequently article 5 of the articles of incorporation.
- 3.- Postpose the end of the financial year from the 30th of November to 31st of December.
- 4.- Amend subsequently article 16 of the articles of incorporation.
- 5.- Miscellaneous.

B) That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the repre-

sented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

C) That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

D) That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The meeting resolves to transfer the address of the registered office to L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer, and subsequently resolves to amend article 5 of the articles of incorporation to give it the following wording:

" **Art. 5. Registered Office.** The registered office of the Company is established in the municipality of Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place within the municipality by means of a resolution of the board of directors in accordance with these Articles.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of an extraordinary general meeting of the shareholders taken in the manner provided for amendments of the Articles.

The Company may have branches and offices, both in Luxembourg or abroad."

Second resolution

The meeting resolves to postpone the closing date of the financial year from the 30th of November to the 31st of December and subsequently decides to amend article 16 of the articles of incorporation in order to give it the following wording:

" **Art. 16. Financial year.** The financial year of the Company starts on the 1st day of January of each year and ends on the 31st day of December of the same year."

Transitory provision

The financial year which started on 1st of December 2011 shall end on the 31st day of December 2012.

Third resolution

The general meeting acknowledges that the address of the Director Bastow Charleton S.à r.l. is actually L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer.

Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at EUR 800.-.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing parties and in case of divergence between the English and the French text, the French version will be prevailing.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing parties, known to the notary, by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-cinq octobre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "Colorado Stuttgart S.A.", avec siège social à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B numéro 121.102, constituée suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Mersch en date du 26 octobre 2006, publié au Mémorial C numéro 2328 du 13 décembre 2006. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg en date du 4 décembre 2007, publié au Mémorial C numéro 1075 du 30 avril 2008.

L'assemblée est présidée par Monsieur Bob PLEIN, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- 1.- Transfert de l'adresse du siège social vers L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer.
- 2.- Modification subséquente de l'article 5 des statuts.
- 3.- Postposement de la date de la clôture de l'exercice social du 30 novembre au 31 décembre.
- 4.- Modification subséquente de l'article 16 des statuts.
- 5.- Divers.

B) Que les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence; ladite liste de présence, signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés et par les membres du bureau, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

D) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer l'adresse du siège social vers L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer et de modifier en conséquence de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5. Siège.** Le siège social de la Société est établi dans la Commune de Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré en tout autre lieu de la commune par décision du conseil d'administration conformément aux Statuts.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'assemblée extraordinaire des actionnaires délibérant comme en matière de modification des Statuts.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales, au Luxembourg ou à l'étranger.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de postposer la date de clôture de l'exercice social du 30 novembre au 31 décembre et modifier en conséquence l'article 16 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 16. Exercice social.** L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.»

Disposition transitoire

L'exercice social qui a commencé le 1^{er} décembre 2011 se terminera le 31 décembre 2012.

Troisième résolution

L'assemblée prend acte que l'administrateur Bastow Charleton S.à r.l. a actuellement son adresse à L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à 800,- EUR.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version française fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Bob PLEIN, Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 30 octobre 2012. Relation GRE/2012/4044. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2013011426/132.

(130013512) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2013.

Ferrero Trading Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2632 Findel, rue de Trèves, Findel Business Center, Complexe B.

R.C.S. Luxembourg B 46.117.

—
Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale annuelle tenue en date du 18 décembre 2012

L'Assemblée Générale a décidé de renouveler les mandats suivants jusqu'à la tenue de la prochaine assemblée générale en 2014 ou la nomination de leurs successeurs:

- Monsieur Nunzio Pulvirenti; Président du Conseil d'Administration;
- Monsieur Arduino Borgogno; Administrateur Délégué;
- Monsieur Giuseppe Marano; Administrateur Délégué;
- Monsieur Jorge De Moragas; Administrateur
- Monsieur Bruno Ferroni; Administrateur;
- Monsieur Filippo Ferrua Magliani; Administrateur;
- Monsieur Giovanni Magnarello; Administrateur.

L'Assemblée Générale a décidé de renouveler le mandat de réviseur d'entreprise de la Société DELOITTE S.A., ayant son siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, immatriculée au registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 67895, jusqu'à la tenue de la prochaine assemblée générale en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 2013.

Référence de publication: 2013015012/22.

(130017883) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2013.

Ferris MCS S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 166.438.

—
Extrait de l'assemblée générale des associés tenue en date du 28 janvier 2013

L'Assemblée Générale des Associés de la société à responsabilité limitée dénommée FERRIS MCS S.à r.l. a nommé avec effet immédiat:

Madame Selda Tdil Ozdemir, née le 10 décembre 1972 à Istanbul (Turquie) et demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri, gérante administrative de la société pour une durée indéterminée.

Madame Selda Idil Ozdemir aura le pouvoir de signature conjointe avec le gérant technique.

Référence de publication: 2013015013/13.

(130017573) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2013.

Dipa, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6550 Berdorf, 42, rue d'Echternach.

R.C.S. Luxembourg B 174.491.

—
STATUTS

L'an deux mil treize, le quatorze janvier.

Pardevant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Pétange.

Ont comparu:

1- Monsieur Dirk VORMBERGE dit BERKENBERG, employé privé, né à Hattingen (Allemagne) le 4 mars 1958, demeurant à D-54298 Igel, Felsenstrasse 4,

2.- Monsieur Pascal BOURKEL, employé privé, né à Steinfort le 2 janvier 1966, demeurant à L-6550 Berdorf, 42, route d'Echternach,

représentés par Monsieur Tom WELTER, en vertu d'une procuration annexée au présent acte.

Lesquelles parties comparantes ont requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elles déclarent constituer par les présentes.

Titre I^{er} . Raison sociale, Objet, Siège, Durée

Art. 1^{er} . Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives et par les présents statuts.

Art. 2. L'objet de la Société est de détenir et exploiter des droits de propriété intellectuelle.

La société peut également enregistrer, acquérir et mettre en valeur toute propriété intellectuelle et autres droits se rattachant à ces actifs ou pouvant les compléter.

La Société peut également prendre des participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, gérer ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise.

La Société peut prêter des fonds, notamment les revenus des emprunts consentis à ses filiales ou autres. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut également consentir des garanties, des sûretés sous toutes formes légalement admissibles, sur tout ou partie de ses actifs.

La Société peut effectuer toutes les opérations financières et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

En outre, elle pourra faire toutes activités et opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières, immobilières ou autres se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles d'en favoriser la réalisation.

Art. 3. La société prend la dénomination de "DIPA".

Art. 4. Le siège social est établi à la commune de Berdorf.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

La société pourra établir des filiales et des succursales aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 5. La durée de la société est illimitée.

Titre II. Capital social, Apports, Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500.-€), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125.-€) chacune.

Lorsque, et aussi longtemps que toutes les parts sociales sont réunies entre les mains d'un seul associé, la société sera considérée comme une société à responsabilité limitée unipersonnelle conformément à l'article 179 (2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2 de la même loi sont d'application.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés; elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. La cession de parts sociales doit être constatée par un acte notarié ou sous seing privé.

Art. 9. En cas de décès d'un associé, gérant ou non gérant, la société ne sera pas dissoute et elle continuera entre les associés survivants et les héritiers de l'associé décédé.

L'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un quelconque des associés ne met pas fin à la société.

Art. 10. Chaque part est indivisible à l'égard de la société. Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou un mandataire commun choisi parmi les associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelques mains qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux présents statuts.

Les héritiers et créanciers d'un associé ne peuvent sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Titre III. Gérance

Art. 11. La société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés par l'assemblée des associés à la majorité du capital social et pris parmi les associés ou en dehors d'eux.

L'acte de nomination fixera la durée de leurs fonctions et leurs pouvoirs.

Les associés pourront à tout moment décider de la même majorité la révocation du ou des gérants pour causes légitimes, ou encore pour toutes raisons quelles qu'elles soient, laissées à l'appréciation souveraine des associés moyen-

nant observation toutefois, en dehors de la révocation pour causes légitimes, du délai de préavis fixé par le contrat d'engagement ou d'un délai de préavis de deux mois.

A moins que l'assemblée n'en dispose autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

L'assemblée peut décider de créer deux catégories de gérants (catégorie A et catégorie B); dans ce cas, la société sera valablement engagée par les signatures conjointes d'un gérant A et d'un gérant B.

Art. 12. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

Les créanciers personnels, ayants-droits ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Titre IV. Décisions et Assemblées générales

Art. 13. Les décisions des associés sont prises en assemblée générale ou encore par un vote écrit sur le texte des résolutions à prendre et qui sera communiqué par lettre recommandée par la gérance aux associés.

Le vote écrit devra dans ce dernier cas être émis et envoyé à la société par les associés dans les quinze jours de la réception du texte de la résolution proposée.

Art. 14. A moins de dispositions contraires prévues par les présents statuts ou par la loi, aucune décision n'est valablement prise que pour autant qu'elle ait été adoptée par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si ce quorum n'est pas atteint à la première réunion ou lors de la consultation par écrit, les associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

Si la société ne compte qu'un seul associé, ses décisions sont inscrites sur un registre tenu au siège social de la société.

Art. 15. Les décisions sont constatées dans un registre de délibérations tenu par la gérance au siège social et auquel seront annexées les pièces constatant les votes exprimés par écrit ainsi que les procurations.

Titre V. Exercice social, Inventaires, Répartition des bénéfices

Art. 16. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 17. Il sera dressé à la fin de l'exercice social un inventaire général de l'actif et du passif de la société et un bilan résumant cet inventaire. Chaque associé ou son mandataire muni d'une procuration écrite pourront prendre au siège social communication desdits inventaire et bilan.

Art. 18. Les produits de la société, constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, des charges sociales, de tous amortissements de l'actif social et de tous comptes de provisions pour risques commerciaux ou autres, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net il sera prélevé 5% pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce qu'il ait atteint le dixième du capital social.

Le solde du bénéfice sera à la disposition des associés qui décideront de son affectation ou de sa répartition.

Titre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 19. En cas de dissolution anticipée, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 20. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts seront réglées conformément à la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice social commence en date de ce jour et finit le 31 décembre 2013.

Souscription et Libération

Les cent (100) parts sociales sont toutes souscrites par les personnes suivantes:

- Dirk VORMBERGE dit BERKENBERG	50 parts
- Pascal BOURKEL	50 parts
Total:	100 parts

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500.-€) se trouve à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné qui le constate expressément.

Déclaration en matière de blanchiment

Le(s) associé(s) /actionnaires déclare(nt), en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le(s) bénéficiaire(s) réel(s) de la société faisant l'objet des présentes et certifient que les fonds/biens/droite

servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué à la somme de mille trois cent cinquante euros (1.350.- euros). A l'égard du notaire instrumentant toutefois, toutes les parties comparantes sont tenues solidairement quant au paiement des dits frais, ce qui est expressément reconnu par toutes les parties comparantes.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les parties comparantes préqualifiées, représentées comme dit ci-avant, et représentant l'intégralité du capital social, se considérant comme dûment convoquées, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le nombre des gérants est fixé à deux (2).
2. La gestion de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion est ainsi attribuée à:

- Monsieur Dirk VORMBERGE dit BERKENBERG, précité

- Monsieur Pascal BOURKEL, précité.

Chaque gérant dispose d'un pouvoir de signature individuel. Les mandats des gérants sont de durée indéterminée.

3. L'adresse de la société est fixée à L-6550 Berdorf, 42, rue d'Echternach.

DONT ACTE, fait et passé à Pétange, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant a encore rendu les comparants attentifs au fait que l'exercice d'une activité commerciale peut nécessiter une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, et qu'il y a lieu de se renseigner en ce sens auprès des autorités administratives compétentes avant de débiter l'activité de la société présentement constituée.

Par ailleurs, les parties comparantes s'engagent à ne débiter l'activité de la société qu'après avoir toute autorisation - administrative ou autre - nécessaire à l'exploitation dont question.

Après lecture faite et interprétation donnée au représentant de la comparante, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signés: T. WELTER, K. REUTER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 15 janvier 2013. Relation: EAC/2013/647. Reçu soixante-quinze euros 75.-

Le Receveur (signé): M. HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME.

PETANGE, LE 18 janvier 2013.

Référence de publication: 2013011449/155.

(130013093) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2013.

FFS 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 154.817.

Nous vous prions de bien vouloir prendre note du changement d'adresse des gérants de Catégorie A suivants avec effet immédiat:

- Monsieur Mark W. PEARSON, demeurant au 16, Berkerley Street, 1^{er} étage, W1J 8DZ, Londres, Royaume-Uni;
 - Madame Kateryna PODOLIEVA, demeurant au 16, Berkerley Street, 1^{er} étage, W1J 8DZ, Londres, Royaume-Uni;
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 2013.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2013015014/16.

(130017756) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2013.

**Fidelity International Real Estate Fund, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV
- Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 129.378.

—
Extraits des minutes de l'assemblée générale ordinaire du 3 octobre 2012

L'Assemblée Générale des actionnaires, qui s'est tenue le 3 octobre 2012, a décidée de renouveler le mandat du Reviseur d'Entreprises, PricewaterhouseCoopers S.à.r.l, pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

Luxembourg, le 29 janvier 2012.

Fidelity International Real Estate Fund General Partner S.à.r.l.

Référence de publication: 2013015015/14.

(130017686) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2013.

Doradem S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 77.082.

—
In the year two thousand and twelve, on twenty-eight day of December,
before Us, Maître Karine Reuter, notary residing at Pétange, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Sector Trust Company Limited, incorporated and existing under the laws of Jersey, having its registered office at Charter Place, 23/27 Seaton Place, St Helier, Jersey, JE1 1JY in its capacity as trustee of the Itaypu Trust, duly represented by Ms. Aurore Dargent, employee, with professional address at L-2540 Luxembourg, 15 rue Edward Steichen, by virtue of a proxy given under private seal (the "Sole Partner").

The said proxy after having been signed by the proxyholder acting on behalf of the Sole Partner and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Partner appears in its capacity as sole partner of Doradem S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and organized under the laws of Luxembourg, having its registered office at 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under the number B 77082 (the "Company") in order to hold an extraordinary general meeting of the Company (the "Meeting"). The Company has been incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg on 27 July 2000, published under N° 912 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 28th December 2000. The articles of association of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of the notary Joseph Elvinger on 21st November 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 28th January 2003 under N° 87.

The Sole Partner, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. the Sole Partner holds all the shares in the share capital of the Company;

II. the Agenda of the Meeting is as follows:

1. Waiver of the convening notice;
2. Reading out and approval of:

. - the special report of the Company's board of managers with respect to the contribution in kind and the valuation of the contribution evidenced and supported by a valuation report issued by the management of the Sole Partner (the "Valuation Report");

3. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 101,888,220 in order to bring the share capital from its present amount of EUR 453,780 represented by 15,126 shares with a nominal value of EUR 30 (thirty euros), to an amount of EUR 102,342,000 by way of the creation and issuance of 3,396,274 shares of the Company with a nominal value of EUR 30 (thirty euros);

4. Subscription to and payment by the Sole Partner of the share capital increase specified under item 2. above by way of the contribution in kind of the shares held by the Sole Partner in Treevast Ltd. for an amount of EUR 101,888,220;

5. Subsequent amendment of the article 6 of the articles of association;

. Insert an article 12bis in the Articles of Incorporation

7. Insert a paragraph to article 16 of the Articles of Incorporation

8. Miscellaneous.

The Sole Partner has taken the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notice, the Sole Partner represented at the Meeting considering itself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been made available to it in advance of the Meeting.

Second resolution

The Sole Partner hands over the special report of the Company's board of managers and the Valuation Report on the contribution in kind to the notary.

In the special report of the Company's board of managers it is expressly mentioned that the following 'status quo' engagements, which are to be complied for a 3 year term as of today, should be complied with:

- No reduction of the share capital of the Company will be executed;
- No reduction of the share capital of the subsidiary Treevast Ltd. will be executed, unless the funds released are used by the Company for new investments or to finance other group companies or affiliated companies or any other way provided that the funds cannot upstream to the shareholders;
- Dividend distributions by Treevast Ltd. may not increase compared to the past, unless the funds released are used by the Company for new investments or to finance other group companies or affiliated companies or any other way provided that the funds cannot upstream to the shareholders;

Management fees or director's fees paid by Treevast Ltd. may not increase, unless the Company actually takes over activities from Treevast Ltd. and would on-charge the fees against arm's length conditions.

The Sole Partner states that he has no remarks on the special report of the Company's board of managers and the Valuation Report and is in full agreement with the conclusions as presented.

After having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, a copy of the special report and the Valuation Report shall remain attached to the present deed to be registered with it.

Third resolution

The Sole Partner resolves to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 101,888,220 (one hundred and one million eight hundred eighty-eight thousand two hundred twenty euros) in order to bring the share capital from its present amount of EUR 453,780 (four hundred fifty-three thousand seven hundred eighty euros) represented by 15,126 (fifteen thousand one hundred twenty-six) shares with a nominal value of EUR 30 (thirty euros), to an amount of EUR 102,342,000 (one hundred and two million three hundred forty-two thousand euros) by way of the creation and issuance of 3,396,274 (three million three hundred ninety-six thousand two hundred seventy-four) shares of the Company with a nominal value of EUR 30 (thirty euros).

Fourth resolution

After having read of all documents mentioned before, the Sole Partner declares:

- to be fully aware of the statutes and the financial situation of the Company
- to be the rightful owner of the shares of Treevast Ltd., to be contributed at a counter value of 101,888,220 and to wholly contribute these shares.
- to fully subscribe the increase of the share capital of the Company

The remuneration granted for this contribution consists of the creation and attribution of 3,396,274 shares of the Company with nominal value of EUR 30.

For the sake of completeness, the meeting refers to the special report of the Company's board of managers and the Valuation Report for the valuation of the contribution as well as the remuneration.

Following the statements of the Sole Partner, the meeting and the notary state that the capital increase has been fully subscribed and that every newly created share has been fully paid up. Therefore the capital has been increased to an amount of EUR 102,342,000 represented by 3,411,400 shares with a nominal value of EUR 30.

The share capital representing the contribution in kind will be accounted for into an unavailable capital account serving as the guarantee for third parties. No reduction of the share capital will be allowed unless the procedure before notary public as foreseen in article 12bis of the articles of association would be followed.

Fifth resolution

The Sole Partner resolves to amend the article 6 of the Articles so that it shall henceforth read as follows:

" **Art. 6.** The Company's corporate capital is fixed at 102,342,000 (one hundred and two million three hundred forty-two thousand Euros) divided into 3,411,400 (three million four hundred eleven thousand four hundred) shares in registered form with a nominal value of EUR 30 (thirty euros), all subscribed and fully paid-up."

Sixth resolution

The Sole Partner resolves to introduce a new article 12bis to the Articles reading as follows:

« **Art. 12bis. Capital reduction.** A reduction of the capital may be decided only and solely in front of notary public by the sole partner or in case of more partners by the meeting, who for the purposes of their deliberation shall: (1) comply with the conditions that they must observe for alterations of the articles of association as mentioned in article 12 and (2) treat on an equal footing all the partners whose status is identical.

The summons to attend the meeting in front of notary public shall disclose how the proposed reduction shall be achieved and why the reduction has been proposed."

Seventh resolution

The sole partner resolves to add a paragraph to article 16 of the Articles of Incorporation, so as to read as follows:

" **Art. 16.** The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay interim dividends.

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Incorporation or by the Laws.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realized losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve."

Eighth resolution

The Sole Partner resolves to amend the books and registers of the Company, in order to reflect the above changes with power and authority to any manager of the Company and/or any employee of Vistra (Luxembourg) S.à r.l, to proceed individually, on behalf of the Company with the registration of the above changes in the relevant registers of the Company.

Estimate - Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately two thousand euros (2.000.-€).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-huit décembre,

par-devant Nous, Maître Karine REUTER, notaire résidant à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Sector Trust Company Limited, une société constituée et existant selon les lois de Jersey, ayant son siège social au Charter Place, 23/27 Seaton Place, St Helier, Jersey, JE1 1JY, en sa capacité de trustee de Itaypu Trust, représentée par Mlle Aurore Dargent, employée, avec résidence professionnelle à L-2540 Luxembourg, 15 rue Edward Steichen, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé (l'«Associé Unique»).

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique comparait en sa qualité d'associé unique de Doradem S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 77 082 (la «Société») pour tenir une assemblée générale extraordinaire de la Société (l'«Assemblée»). La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire résidant à Luxembourg, le 27 juillet 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, du 28 décembre 2000 sous le numéro 912. Les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire Joseph Elvinger en date du 21 novembre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le 28 janvier 2003 sous le numéro 87.

L'Associé Unique, représenté comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

I.- l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société;

II.- l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Renonciation aux formalités de convocation;

2. Lecture et approbation:

a. - Le rapport spécial du conseil de gérance de la Société à l'égard de l'apport en nature et la valorisation de l'apport prouvée et documentée par un rapport d'évaluation émis par la direction de l'associé unique (le rapport d'évaluation)

3. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de EUR 101.888.220 (cent un millions huit cent quatre-vingt-huit mille deux cent vingt euros) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de EUR 453.780 (quatre cent cinquante-trois mille sept cent quatre-vingts euros) représenté par 15.126 (quinze mille cent vingt-six) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 30,- (trente euros), à un montant de EUR 102.342.000 (cent deux millions trois cent quarante-deux mille euros) par voie de l'émission et la création de 3.396.274 (trois millions trois cent quatre-vingt-seize mille deux cent soixante-quatorze) parts sociales de la Société d'une valeur nominale de EUR 30,- (trente euros);

4. Souscription et paiement de l'augmentation du capital social mentionnée au point 2. ci-dessus par l'apport d'une créance détenue par l'Associé Unique à l'encontre de la société Treevast Ltd pour un montant de EUR 101.888.220 (cent un millions huit cent quatre-vingt-huit mille deux cent vingt euros);

5. Modification consécutive de l'article 6 des statuts de la Société (les «Statuts»);

6. Ajout d'un paragraphe à l'article 12bis des statuts;

7. Ajoute à l'article 16 des statuts;

8. Divers.

L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital de la Société étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, l'Associé Unique représenté à l'Assemblée se considérant comme dûment convoqué et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui a été rendu accessible avant l'Assemblée.

Deuxième résolution

L'Associé Unique remet le rapport spécial du conseil de gérance de la Société et le rapport d'évaluation sur la contribution en nature au notaire. Dans le rapport spécial du conseil de gérance de la Société, il est expressément mentionné que les engagements de «statu quo» suivants doivent être respectés pour une durée de 3 ans à compter d'aujourd'hui:

- Aucune réduction du capital social de la société ne sera exécutée;

- Aucune réduction du capital social de la filiale Treevast Ltd. ne sera exécutée, à moins que les fonds libérés ne soient utilisés par la Société pour de nouveaux investissements ou pour financer d'autres sociétés du groupe ou des sociétés affiliées ou de toute autre façon à condition que les fonds ne puissent pas remonter aux actionnaires;

- La distribution de dividendes par Treevast Ltd. ne peut pas augmenter par rapport au passé, à moins que les fonds libérés ne soient utilisés par la Société pour de nouveaux investissements ou pour financer d'autres sociétés du groupe ou sociétés affiliées ou de toute autre façon à condition que les fonds ne puissent pas remonter aux actionnaires;

Les frais de gestion ou les frais de directeur payés par Treevast Ltd. ne peuvent pas augmenter, à moins que la Société ne reprenne effectivement les activités de Treevast Ltd. et ne recharge les frais contre des conditions de pleine concurrence.

L'associé unique déclare qu'il n'a aucune observation sur le rapport spécial du conseil de gérance de la Société et le rapport d'évaluation et qu'il est en plein accord avec les conclusions présentées.

Après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, une copie du rapport spécial et le rapport d'évaluation resteront annexés au présent acte pour être enregistrés avec lui.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social souscrit de la Société d'un montant de EUR 101.888.220,- (cent un millions huit cent quatre-vingt-huit mille deux cent vingt euros) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de EUR 453.780,- (quatre cent cinquante-trois mille sept cent quatre-vingts euros) représenté par 15.126 (quinze mille cent vingt-six) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 30,- (trente euros), à un montant de EUR 102.342.000,- (cent deux millions trois cents quarante-deux mille euros) par voie de l'émission et la création de 3.396.274 (trois millions trois cent quatre-vingt-seize mille deux cents soixante-quatorze) parts sociales de la Société d'une valeur nominale de EUR 30,-(trente euros) (les «Nouvelles Parts Sociales»).

Quatrième résolution

Après avoir lu tous les documents susmentionnés, l'Associé Unique déclare:

- être parfaitement au courant des statuts et de la situation financière de la Société;

- être le propriétaire légitime des actions de Treevast Ltd., qui seront versées à une contre-valeur de EUR 101.888.220,- et contribuer entièrement à ces actions;

- souscrire entièrement à l'augmentation du capital social de la Société.

La rémunération accordée pour cette contribution consiste en la création et l'attribution de 3.396.274 actions de la Société ayant une valeur nominale de EUR 30,-.

Dans un souci d'exhaustivité, l'Assemblée se réfère au rapport spécial du gérant de la Société et le rapport d'évaluation pour l'évaluation de la contribution ainsi que la rémunération.

Après les déclarations de l'Associé Unique, l'Assemblée et le notaire déclarent que l'augmentation de capital a été entièrement souscrite et que chaque action nouvellement créée a été entièrement payée. En conséquence, le capital a été augmenté jusqu'à un montant de EUR 102.342.000,- représenté par 3.411.400 actions ayant une valeur nominale de EUR 30,-.

Le capital social représentant l'apport en nature sera comptabilisé dans un compte de capital disponible servant de garantie pour les tiers. Aucune réduction du capital social ne sera autorisée à moins que la procédure devant notaire, comme le prévoit l'article 12bis des statuts, ne soit suivie.

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 6 des Statuts en vue de refléter la précédente résolution, de sorte qu'il aura la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de EUR 102.342.000,- (cent deux millions trois cents quarante-deux mille euros) représenté par 3.411.400 (trois millions quatre cent onze mille quatre cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 30,- (trente euros) toutes souscrites et payées.»

Sixième résolution

L'Associé Unique décide d'introduire un nouveau paragraphe à l'article 12bis des statuts, lequel aura la teneur suivante:

« **Art. 12bis. Réduction de capital.** Une réduction du capital peut être décidée uniquement et exclusivement devant notaire par l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, lors de l'assemblée générale, aux fins de délibérations, qui sont: (1) respecter les conditions qu'ils doivent observer pour les modifications des statuts de la Société telles que mentionnées à l'article 12 et (2) traiter sur un pied d'égalité tous les partenaires dont le statut est identique.

La convocation à la réunion devant notaire doit exposer comment la réduction proposée doit être assurée et pourquoi la réduction a été proposée.»

Septième résolution

L'Associé Unique a décidé d'ajouter un paragraphe à l'article 16 des statuts, lequel aura la teneur suivante:

« **Art. 16.**

...

Le conseil d'administration est autorisé à effectuer la distribution d'acomptes sur dividendes en observant les prescriptions légales alors en vigueur.

Les droits et obligations inhérents aux parts sociales sont identiques sauf stipulation contraire des Statuts ou des Lois.

En plus du capital émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les parts sociales en plus de la valeur nominale. Le solde de ce compte prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix des parts sociales que la Société a rachetées à ses actionnaires, pour compenser toute perte nette réalisée, pour distribuer des dividendes aux associés ou pour affecter des fonds à la réserve légale.»

Huitième résolution

L'Associé Unique décide de modifier les livres et registres de la Société, afin de refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à n'importe quel gérant de la Société et/ou à n'importe quel employé de chez Vistra (Luxembourg) S.à r.l., afin de procéder individuellement et pour le compte de la Société aux enregistrements des changements ci-dessus dans les registres de la Société correspondants.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison du présent acte est évalué à environ deux mille euros (2.000.- €).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte, tout en indiquant que le texte anglais prévaut en cas de divergence.

Signés: A. DARGENT, K. REUTER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 03 janvier 2013. Relation: EAC/2013/79. Reçu soixante-quinze euros (75,-).

Le Releveur (signé): M. HALSDORF.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PETANGE, LE 18 janvier 2013.

Référence de publication: 2013011454/252.

(130013286) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2013.

Fiduciaire SMC Luxembourg, Société Civile, Société Civile.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg E 3.934.

—
Rectificatif qui remplace la 1^{ère} version (L130014204.05) datée le 15 janvier 2013

- Suite à la cession des parts en date du 15 décembre 2012 et par décision unanime des associés l'article 6 des statuts de la société civile FIDUCIAIRE SMC LUXEMBOURG, constituée par acte sous seing privé le 17 juillet 2008, publié au Mémorial C No 2107 du 30 août 2008, est modifié comme suit:

6. Le capital social est fixé à 5.000 EURO (cinq mille), divisé en 100 parts (cent) de 50 EURO (cinquante) chacune, attribuées comme suit:

- Monsieur Friedhelm Biesdorf, soixante parts	60
- Monsieur Valerio Ragazzoni	10
- SMC Trust Office S.A., Lugano	30
	<u>100</u>

Luxembourg, le 15 janvier 2013.

Pour extrait conforme
FIDUCIAIRE SMC LUXEMBOURG
Signature

Référence de publication: 2013015017/21.

(130017594) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2013.

Fin. Mag. International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1473 Luxembourg, 2A, rue Jean-Baptiste Esch.
R.C.S. Luxembourg B 79.189.

—
EXTRAIT

Suite à l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 28 janvier 2013, a été nommé aux fonctions de liquidateur la société LISOLUX SARL, ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Il aura les pouvoirs les plus étendus pour réaliser la liquidation, y compris ceux de réaliser les opérations prévues à l'article 145 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Luxembourg, le 28 janvier 2013.

Pour extrait conforme
Signature

Référence de publication: 2013015019/15.

(130017681) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2013.

Flusterinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 10, rue Pierre d'Aspelt.
R.C.S. Luxembourg B 142.974.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire de Flusterinvest S.A., tenue extraordinairement le 28 décembre 2012

Il a été décidé ce qui suit:

- de nommer Madame Natacha Kolodziej-Steuermann, Avocat, demeurant professionnellement 10, rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg, comme nouvel Administrateur de la société en remplacement de Madame Delphine Goergen, Administrateur démissionnaire.

Le mandat du nouvel Administrateur viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de 2014;

- suite à la décision du Conseil d'Administration du 05/03/2012 de ratifier la nomination par cooptation de Madame Véronique Wauthier en qualité d'Administrateur de la Société en remplacement de Mademoiselle Andreea Antonescu, Administrateur démissionnaire;

- suite à la décision du Conseil d'Administration du 15/10/2012 de ratifier la nomination par cooptation de Monsieur Didier Schönberger en qualité d'Administrateur de la Société en remplacement de Madame Cristina Floroiu, Administrateur démissionnaire.

Le Conseil d'Administration est désormais composé comme suit: Monsieur Didier Schönberger, Mesdames Véronique Wauthier et Natacha Kolodziej-Steuermann.

Pour extrait certifié conforme

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2013015023/24.

(130017886) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2013.

Dosantos Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 154.905,89.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 145.442.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and twelve.

On the twenty-first day of December.

Before Us Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned.

APPEARED:

The private limited company "NNS Luxembourg S.à r.l.", having its registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B number 124806,

here represented by Mrs. Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally in Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg),

by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy having been signed "ne varietur" by the notary and the proxy-holder, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

This appearing party, represented as said before, declares and requests the notary to act:

1) That the private limited company (société à responsabilité limitée) "DOSANTOS INVESTMENTS S.à r.l.", with registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B number 145442, was incorporated by a deed received by Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg), on March 20, 2009, published in the Mémorial C number 808 of April 15, 2009 (the "Company") and whose articles of association have been amended for the last time by a deed received by Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), on December 13, 2009, published in the Mémorial C number 538 of March 12, 2010.

2) That the Company's capital is fixed at one hundred fifty-four thousand nine hundred and five Euro eighty-nine Cent (EUR 154,905.89), represented by fifteen million four hundred ninety thousand five hundred eighty-nine (15,490,589) shares having a nominal value of one Cent (EUR 0.01), all subscribed and fully paid-up.

3) That the appearing party is the holder of all the shares of the Company.

4) That the appearing party has decided to dissolve and to liquidate the Company, which has discontinued all activities.

5) That the appearing party approves the liquidation accounts.

6) That the appearing party appoints itself as liquidator of the Company, and in its capacity as liquidator of the Company has full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so to bring into effect the purposes of this deed.

7) That the appearing party in its capacity as liquidator of the Company declares that it irrevocably undertakes to settle any presently known and unknown unpaid liabilities of the dissolved Company.

8) That the appearing party declares that it takes over all the assets of the Company and that it will assume any existing debt of the Company pursuant to point 7).

9) The appearing party waives the requirement of the appointment of the auditor to the liquidation.

10) That the liquidation of the Company is to be construed as definitely terminated and the Company being liquidated as a result thereof.

11) That full and entire discharge is granted to the managers for the performance of their assignment.

12) That the share register of the dissolved Company shall be cancelled.

13) That the corporate documents of the dissolved Company shall be kept for the duration of five years at least at the former registered office in L1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Costs

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the Company as a result of the present deed, is approximately one thousand five hundred euro (EUR 1.500,-).

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English and French, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the mandatory, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the latter signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française de l'acte:

L'an deux mille douze.

Le vingt-et-un décembre.

Pardevant Nous Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

La société à responsabilité limitée "NNS Luxembourg S.à r.l.", ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 124806,

représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, domiciliée professionnellement à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg),

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le notaire et le mandataire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare et requiert le notaire instrumentaire d'acter:

1) Que la société à responsabilité limitée "DOSANTOS INVESTMENTS S.à r.l." ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 145442, a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), le 20 mars 2009, publié au Mémorial C numéro 808 du 15 avril 2009 (la "Société") et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 13 décembre 2009, publié au Mémorial C numéro 538 du 12 mars 2010.

2) Que le capital de la Société est fixé à cent cinquante-quatre mille neuf cent cinq Euros et quatre-vingt-neuf Cents (EUR 154.905,89), représenté par quinze millions quatre cent quatre-vingt-dix mille cinq cent quatre-vingt-neuf (15.490.589) parts sociales d'une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

3) Que la comparante est l'associée unique de la Société.

4) Que la comparante a décidé de dissoudre et de liquider la Société, qui a interrompu ses activités.

5) Que la comparante approuve les comptes de la liquidation.

6) Que la comparante se désigne comme liquidateur de la Société et aura pleins pouvoirs d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.

7) Que la comparante en sa qualité de liquidateur de la Société déclare de manière irrévocable reprendre tout le passif présent et futur de la Société dissoute.

8) Que la comparante déclare qu'elle reprend tout l'actif de la Société et qu'elle s'engagera à régler tout le passif de la Société indiqué au point 7).

9) Que la comparante renonce à la nécessité de nommer un auditeur pour la liquidation.

10) Que la liquidation de la Société est à considérer comme définitivement close et que la Société soit liquidée à la suite de celle-ci.

11) Que décharge pleine et entière est donnée aux gérants pour l'exécution de leur mandat.

12) Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actions de la Société dissoute.

13) Que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de mille cinq cents euros (EUR 1.500.-).

Constatation

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ce dernier a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 31 décembre 2012. Relation: EAC/2012/17931. Reçu soixante-quinze euros 75,00€

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013011455/115.

(130013215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2013.

Goodman Amethyst Logistics (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 28, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 155.002.

—
Extrait des résolutions en date du 10 janvier 2013:

1. Il est mis fin en date du 21 janvier 2013 au mandat de gérant à savoir:

M. Daniel Peeters

2. Le gérant suivant est nommé en date du 21 janvier 2013 et cela pour une durée illimitée:

M. Emmanuel Vander Stichele, né le 3 juillet 1971 à Brugge (Belgique), de résidence professionnelle: 28, boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg;

- Le conseil de Gérance se compose comme suit:

M. Dominique Prince

M. Emmanuel Vander Stichele

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Alvin Sicre

Mandataire

Référence de publication: 2013015031/21.

(130017603) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2013.

Fulin Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 112.475.

—
Extrait des décisions prises par l'actionnaire unique en date du 15 novembre 2012

1. M. Zhao DONG a démissionné de son mandat de gérant de catégorie A.

2. M. Liu YINGCAI, administrateur de sociétés, né à Shandong (République de Chine), le 19 juillet 1962, demeurant professionnellement au n° 6-1, Fuchengmen Beidajie, Xicheng District, 100034 Beijing (République de Chine), a été nommé comme gérant de catégorie A pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 29 janvier 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour FULIN INVESTMENTS S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013015026/16.

(130018187) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2013.
